

Solidarité et compétition : des valeurs contradictoires ?

Résumé : Solidarité et compétition sont deux moteurs de l'action souvent donnés comme antinomiques. Pourtant, chacun semble nécessaire aux sociétés démocratiques. La compétition permet un mode de distinction et de sélection plus juste que celui de la naissance. Quant à la solidarité, elle traduit l'interdépendance des individus et s'avère une condition indispensable de la cohésion des sociétés. Après un effort de définition qui cherche notamment à restituer le contexte d'apparition des termes, le texte qui suit explore les modes d'articulation possibles de ces deux principes, notamment grâce aux exemples de l'économie, du sport et de l'école.

Introduction	2
1. Compétition et solidarité : quelles définitions adopter ?	3
1.1. Solidarité : le long processus d'institutionnalisation de la cohésion sociale.....	3
En bref.....	3
1.2. La compétition : naissance d'un mode de sélection.....	4
/// Définition, étymologie et proxémie	4
/// La place du contexte sportif dans la formation du concept.....	6
/// De la compétition sportive à compétition sociale	10
En bref.....	11
2. Comment comprendre l'articulation de la solidarité et de la compétition ?	12
2.1. Compétition et solidarité : la double injonction.....	12
2.2. Légitimation de la solidarité et de la compétition : quelques figures type.....	13
/// Herbert Spencer et le darwinisme social.....	15
/// Adam Smith ou la coïncidence des intérêts individuel et collectif	16
/// Léon Bourgeois et le solidarisme	17
/// Marx et le communisme.....	18
/// La figure « christique » et l'éthique du don	19
2.3. Articuler solidarités et compétition.....	20
/// "Gauche"/"droite", quelles différences ?	20
/// Quel équilibre aujourd'hui ?.....	24
/// La coopération, nouvelle réalité ou chimère ?.....	25
/// Le sport : la conciliation des enjeux individuels et des enjeux collectifs	29
/// L'école : choisir entre élitisme et égalitarisme ?.....	32
/// vers une révision du modèle anthropologique.....	36
Conclusion	39
Bibliographie	41

Ludovic.vievard@gmail.com

pour la

Direction de la prospective et du dialogue public (DPDP)
du Grand Lyon, octobre 2012



GRANDLYON
communauté urbaine

Direction de la Prospective et du Dialogue Public
20 rue du lac - BP 3103 - 69399 LYON CEDEX 03

www.millenaire3.com

Introduction

Dans plusieurs de ses documents de présentation ou d'intention, l'agglomération lyonnaise privilégie à la fois compétition et solidarité. Ce positionnement peut toutefois paraître paradoxal. En effet, la compétition est généralement entendue comme une situation de concurrence par laquelle on cherche à creuser l'écart avec les autres, quand la solidarité serait, à l'inverse, la volonté de combler les écarts pour une meilleure cohésion. Le sociologue Pascal Duret écrit ainsi : « *Les rapports entre compétition et solidarité sont le plus souvent décrits en terme d'oppositions tranchées. Ils correspondraient à des visions du monde incompatibles* »¹. De fait les deux concepts semblent poursuivre des fins contraires. Les années 1980 ont vu s'imposer l'image du battant, du *self made man*, champion de la compétition, du *winner* face au *looser*. Les années 2000 semblent plus critiques envers ce modèle², peut-être parce nous sentons la solidarité nationale menacée par les effets d'une mondialisation dont le principal moteur est la compétition. Or, assez traditionnellement, la compétition est comprise comme l'un des modes les plus performants du développement, notamment économique, mais qui n'irait pas sans dégâts collatéraux : de la même manière que l'industrialisation cassait les corps, l'hyper concurrence casserait les esprits. De l'autre côté, la solidarité serait comprise comme une valeur généreuse, un principe moral dont l'application serait rendue encore plus nécessaire par les effets de la compétition. Pour faire vite, la compétition serait productive mais douloureuse, la solidarité serait coûteuse, mais réparatrice.

A l'heure où le Grand Lyon s'engage dans une démarche visant à reposer la question du sens de la solidarité et de sa place dans la cité, il est important de s'interroger sur cette double injonction. Doit-on considérer qu'il faut d'abord être compétitif pour produire de la richesse à redistribuer ou, à l'inverse, doit-on affirmer que la solidarité d'un territoire est un pré-requis pour que s'épanouissent les conditions de la compétition ? Après une tentative de définition pour situer les deux notions dans leurs contextes d'émergence, ce texte s'attache à éclairer la manière dont elles s'articulent l'une à l'autre. Comment ont-elle été appréciées l'une par rapport à l'autre ? Sont-elles toujours comprises comme antinomiques ou y a-t-il des alternatives à leur opposition ?

¹ *Sociologie de la compétition*, Armand Colin, Sociologies contemporaines, Paris, 2009, p. 101.

² Voir par exemple Marie Duru-Bellat, *Le mérite contre la justice*, Sciences Po., 2009, p. 144sq.

1. Compétition et solidarité : quelles définitions adopter ?

1.1. Solidarité : le long processus d'institutionnalisation de la cohésion sociale

On se limitera ici à donner quelques rapides indications de définitions, renvoyant pour les détails à un précédent travail.³

En bref

Si le terme solidarité est d'usage récent (19^e siècle), ce qu'il désigne se retrouve sous des formes et des appellations différentes à diverses périodes. D'une manière générale on peut distinguer deux acceptions de la solidarité. La première désigne un fait : l'interdépendance des individus dans un ensemble social. La seconde en fait une valeur : il est juste et bon que les plus puissants secourent les plus fragiles — que ceux-ci soient temporairement affaiblis (maladie, chômage, etc.) ou durablement (vieillesse, handicap, etc.). L'organisation, ou la mise en œuvre, de la solidarité a d'abord été le fait de petits groupes sociaux comme la famille, les organisations de charité, etc., avant d'être confiée à l'État. Selon les solidaristes qui en théorisent la forme, seul l'État peut garantir la justice sociale en faisant en sorte que la solidarité nationale s'exerce de manière égale pour tous, à l'inverse des solidarités familiales par exemple, plus discrétionnaires et dont l'exercice dépend des moyens propres à chaque famille.

En France, le système de solidarité contemporain date de la fin de la Seconde guerre mondiale et est basé sur l'Assurance sociale. Il oblige les salariés à cotiser pour abonder un fonds permettant l'indemnisation des salariés et de leurs ayants droits en cas de fragilité (maladie, accident, etc.) ou quand vient l'âge de la retraite. Fortement assis sur le travail, ce système est en crise depuis les années 1980 et la montée durable du chômage. Pour répondre à la question de la pauvreté, le système de solidarité se transforme progressivement afin d'intégrer une part de plus en plus importante de ce qui est nommé « l'assistance ». Financée par l'impôt, et non par les cotisations salariales, cette forme de solidarité consiste en une série de « minimas sociaux » accordés par l'État aux plus fragiles.

³ Ludovic Viévard, *Les fondements théoriques de la solidarité et leurs mécanismes contemporains*, DPDP, Grand Lyon, 2011. En ligne : <http://goo.gl/dhOV6>. Consulté le 16 août 2011.

1. 2. La compétition : naissance d'un mode de sélection

/// Définition, étymologie et proxémie

Le *Larousse* en ligne⁴, le *Dictionnaire étymologique du français*⁵ et le *Trésor de la langue française informatisée* (TLFi) s'accordent : l'entrée du mot compétition dans la langue française se fait au 18^e siècle par l'anglais *competition*, lui-même dérivé du latin *competitio* qui signifie *candidature rivale*.

Selon le TLFi « *compétition* » est attesté dans la langue française en 1759 et signifie « *rivalité* » ou, selon le *Larousse* (édition de 1905), la « *revendication d'un même objet* ». Le TLFi indique un second sens du terme appartenant au vocabulaire du sport. De fait, la 8^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1932-1935) donne pour compétition : « Action par laquelle on se porte compétiteur. *L'Europe était troublée par les compétitions de ces deux États.* » 60 ans plus tard, la 9^e édition (1992-) fait apparaître un enrichissement du vocabulaire :

« 1. Rivalité entre des personnes ou des groupes de personnes en vue d'obtenir une dignité, une charge, une fonction et, par ext., un avantage. *Une ardente, une âpre compétition. Entrer, être en compétition. La compétition est ouverte entre les candidats. L'esprit de compétition. Par anal. Concurrence. La compétition commerciale, économique. Deux entreprises, deux pays en compétition pour la conquête d'un marché.* 2. SPORTS. Action de participer à des épreuves sportives. *Faire de la compétition automobile. Il vient d'abandonner la compétition.* Par méton. Épreuve où est mis en jeu un titre, un trophée. *Assister à une compétition d'athlétisme, de ski. Une compétition réservée aux amateurs. Une compétition internationale. Un voilier, une voiture de compétition.* »

Il ne semble pas que le mot compétition ait été d'usage très courant en français avant que le sens porté par le contexte sportif en généralise largement l'emploi. Ainsi, on voit la courbe des occurrences de « rivalité » et de « compétition » dans la littérature se croiser dans les années 1950 (Fig.1).

⁴ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/comp%C3%A9tition>

⁵ Jacqueline Picoche, Roberts, Paris, 1990.

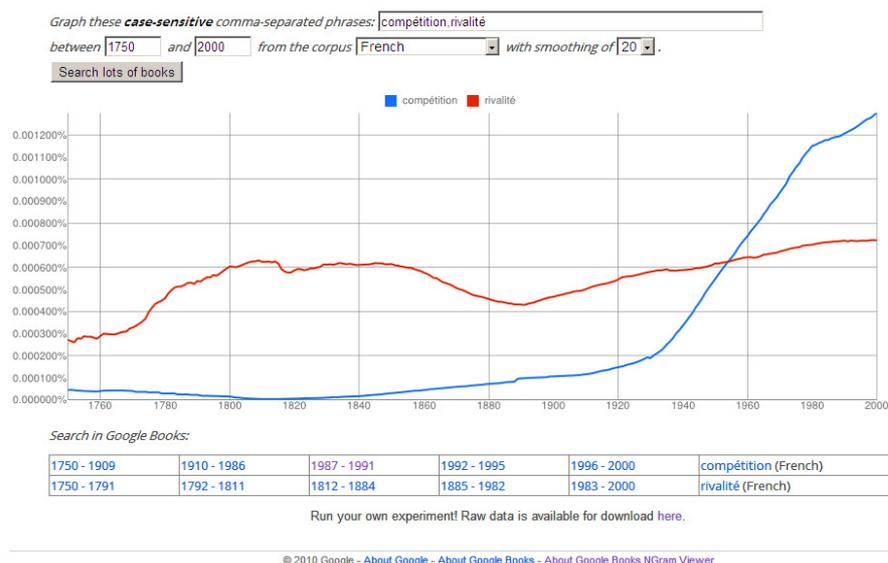


Fig. 1. Google Ngram Viewer⁶

Arrivé à ce point, il semble qu'il faille faire une distinction assez importante. Faire retour à l'étymologie d'un mot est souvent instructif. Cela permet d'éviter les anachronismes et surtout de comprendre les contextes d'émergences des notions. Mais il faut distinguer le signifié et le mot qui le désigne. Il fait peu de doute qu'avant l'apparition du mot *compétition*, les comportements que ce terme désigne existaient bel et bien. Si on est d'accord avec ceci, alors pour bien comprendre la notion de *compétition*, il faut décrire le comportement en question, entendu de manière générique (avant même l'apparition du mot), puis tenter de qualifier ce qui se joue avec l'arrivée du terme particulier de *compétition*. Les synonymes de *compétition* — ou un ensemble de termes proches — ne manquent pas pour désigner les grandes lignes du type de comportements qualifiés : *rivalité* (1656), *concurrency* (1559)⁷, *combat* (1538), *bataille* (1100), *lutte* (1155), *affrontement* (1540), etc. La carte de proxémie (Fig. 2.) montre bien ce registre de proximité sémantique. La carte fait également apparaître l'autre registre sémantique du sport évoqué plus haut : *criterium*, *challenge*, *poule*, *coupe*, *course*, *partie*, etc.

⁶ Ngram Viewer est un outil de visualisation de données statistiques sur des corpus Google books (voir détail : <http://books.google.com/ngrams/info>). L'axe vertical indique le pourcentage du mot recherché relativement aux autres mots présents dans le corpus.

⁷ Dér. de *concurrent**; suff. *-ence (-ance*)*; cf. le lat. médiév. *concurrentia* (dès 1250 ds LATHAM) aux sens de « somme que l'on ne peut dépasser », 1322 ds DU CANGE s.v., p. 484a et de « rivalité » av. 1344 Galvano Fiamma, *ibid.*

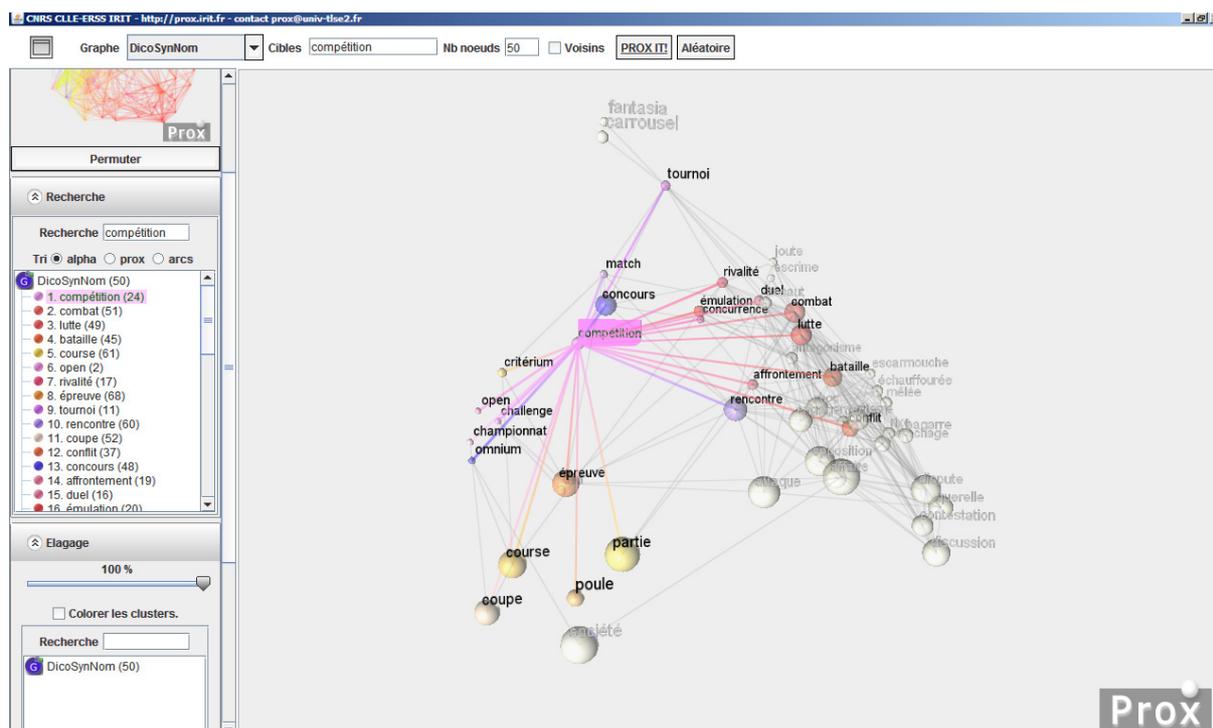


Fig. 2. carte de proxémie centrée sur « compétition ». Fournie par PROX (<http://www.cnrtl.fr/proxemie>), l’outil de « métrologie lexicale » du laboratoire CLLE-ERSS (Unité Mixte de Recherche CNRS et Université de Toulouse-Le Mirail)

L’apparition d’un mot ne signifie donc pas qu’une réalité nouvelle est amenée à l’existence mais indique qu’un besoin nouveau se fait sentir pour qualifier des faits, des comportements ou des situations dont à un moment de l’histoire la description devient indispensable à la compréhension du monde ou de l’ordre social. La création d’un mot nouveau ou sa généralisation signale l’apparition de nouvelles catégories d’énonciation du réel. La question, ici, est donc de comprendre ce que dit l’apparition puis la généralisation du terme « compétition ». Quelle nouvelle catégorie d’énonciation porte-t-elle ?

/// La place du contexte sportif dans la formation du concept

Un débat d’historiens existe quant à l’origine des sports modernes. Certains proposent un lien serré, voire une filiation, entre sport médiéval et sport moderne. C’est le cas de Sébastien Nadot, dans une thèse intitulée *Joutes emprises et pas d’armes en Castille, Bourgogne et France, 1428-1470*⁸, ainsi qu’un article « Les jeux Olympiques, cette chevalerie

⁸ *Joutes emprises et pas d’armes en Castille, Bourgogne et France, 1428-1470*, soutenue à l’EHESS en 2009. En ligne : <http://acrh.revues.org/2353> (consulté le 12 juillet 2012).

moderne »⁹. Nadot explique que la chevalerie se construit sur l'idéal du champion qui incarne des attendus qui sont toujours en vigueur aujourd'hui dans le monde sportif : « *En effet, le champion s'affirme en prenant le meilleur sur son opposant dans un contexte compétitif avec le souci d'effectuer une performance mémorable* »¹⁰. A l'époque médiévale, des rencontres existent qui suivent un certain nombre de règles : elles sont organisées, réglementées, arbitrées et publicisées à l'image du sport moderne. Sous ces différents éclairages, la compétition médiévale — bien qu'elle n'existe pas sous ce terme — apparaît à mi-chemin entre le jeu, la performance, mais aussi le combat. Il s'agit d'un affrontement pour mesurer le plus performant des prétendants à une grandeur symbolique. On rejoint ici des analyses qui associent sport et guerre. Sébastien Nadot, en parlant des pas d'armes, sport médiéval qui consiste à défendre une position, parle d'un « *Art de la guerre en temps de paix* »¹¹. Ici, il faudrait replacer les travaux de Norbert Elias, pour qui le sport moderne relève d'un processus civilisationnel d'autocontrôle de soi en même temps que la violence, monopolisée par l'institution, devient « force ». Le sport représente alors un espace d'« *euphémisation de la violence* ». C'est cette connexion entre sport et combat qui apparaît de manière assez forte dans le champ lexical de la compétition.

D'autres historiens situent dans l'Angleterre du 19^e siècle la naissance du sport moderne et avec lui le principe de la compétition sportive. Les historiens James Riordan et Arnd Krüger expliquent que

« les sports de compétitions comme le football, le rugby, l'athlétisme, apparaissent au dix-neuvième siècle comme l'un des domaines réservés de la nouvelle classe née de l'industrialisation et de l'urbanisation. Ils constituent une innovation sociale, alors confinée au sein d'une même classe et dans les frontières strictement nationales »¹².

De la même manière, le sociologue Pascal Duret indique :

« La compétition sportive moderne naît en Angleterre dans la société industrielle du XIX^e siècle. J. Magnan (1981) a décrit l'émergence au sein des *public schools*, établissements privés prestigieux (Winchester, Westminster, Eton, Rugby), de grands jeux collectifs à l'initiative des étudiants. Plutôt que les interdire en raison de leur brutalité, des éducateurs comme Thomas Arnold vont mettre la rudesse de leurs affrontements au service d'un projet pédagogique de *self-government*. »¹³.

Ce détour par l'histoire et la sociologie du sport semble nécessaire pour comprendre le sens du terme compétition. Car si le premier sens de compétition apparaît au 18^e siècle dans la

⁹ Dans Claude Boli (dir.), *Les jeux olympiques, fierté nationale et enjeu mondial*, MNS, Paris, 2008.

¹⁰ *Idem*, p. 18.

¹¹ *Idem*, p. 20.

¹² James Riordan, Arnd Krüger et Thierry Terret (dir.), *Histoire du sport en Europe*, L'Harmattan, 2004, p. 13.

¹³ *Sociologie de la compétition, op. cit.*, p. 53.

langue française comme synonyme de rivalité, c'est surtout comme traduction de l'anglais sportif *competition* qu'il s'impose véritablement dans la langue, au 20^e siècle, avant de s'appliquer à d'autres champs de la vie sociale. Le sport moderne organise des confrontations normées par des règles communes, règles qui sont progressivement exportées sur l'ensemble de la planète. L'apprentissage et la pratique du sport tiendront une place de plus en plus importante et structurante dans les processus de socialisation des sociétés modernes, débordant largement les enjeux sportifs. Car quelles que soient les similitudes et les différences entre les pratiques « sportives » médiévales et le sport moderne, l'un des points de rupture entre les deux semble être l'aspect pédagogique véhiculé par le sport moderne. En effet, les *public schools* ont utilisé le sport comme un outil au service de l'enseignement des valeurs. Ainsi expliquent James Riordan et Arnd Krüger, « on estime [à l'époque] que les valeurs morales de l'éducation physique peuvent être transférées au-delà des terrains de jeu »¹⁴.

C'est dans ce contexte que naît la compétition. Répétons-le. On ne dit pas ici que les comportements de « rivalité » sont nés avec le sport moderne, mais que la forme qu'à prise cette rivalité, à travers la notion de « compétition », aurait à voir avec l'affrontement sportif tel qu'il s'organise dans l'Angleterre du 19^e siècle. C'est là, il nous semble, une des nouvelles catégories de lecture de la société qui apparaît avec le tournant industriel et libéral des sociétés occidentales :

« La mise en place d'activités récréatives raisonnées repose sur une conception qui fait du sport une éducation morale. Souvent promue par des organisations éducatives et humanitaires, cette idée traduit une vision de la société dans laquelle apparaissent l'ambition d'une croissance de la productivité industrielle et un souci de cohésion sociale »¹⁵.

James Riordan et Arnd Krüger montrent ainsi que le sport moderne déborde d'emblée les limites d'une activité ludique. L'activité sportive est d'abord portée par l'élite anglaise, dans un contexte de transformation industrielle productiviste de la société et en même temps que l'urbanisme s'intensifie. « *Tenus de suivre ensemble des règles codifiées, les étudiants regroupés en clubs cultiveront l'esprit d'initiative nécessaire aux futures élites de la nation* »¹⁶. De la même manière Pierre Arnaud explique que « *Les valeurs propres au sport qui sont le dépassement de soi-même, l'excès cultivé jusqu'au risque, l'individualisme et la liberté trouvent dans les nouvelles classes dirigeantes (en particulier la bourgeoisie industrielle et commerçante) une manière de s'exprimer* »¹⁷.

¹⁴ *Histoire du sport en Europe, op. cit.*, p. 19.

¹⁵ *Idem*, p. 20.

¹⁶ Pascal Duret, *Sociologie de la compétition, op. cit.*, p. 53

¹⁷ Pierre Arnaud, « Sport et modernité : les origines du "sport moderne" », dans P. Arnaud (dir.), *Le sport en France, une approche politique, économique et sociale*, La documentation française, 2000, p. 16.

Progressivement, le sport est approprié par les classes moyennes et populaires, notamment dans les *public houses* anglais. En France, il y eut une lutte d'influence qui, à la toute fin du 19^e siècle, opposa les tenants de l'éducation physique par le sport — plutôt d'inspiration libérale — comme Pierre de Coubertin à ceux qui voulaient faire perdurer le modèle de la gymnastique — plutôt de tradition nationaliste. Ici réside un enjeu qui dépasse de loin les seuls enjeux sportifs. Il s'agit d'une volonté profonde de réformer l'enseignement scolaire pour y intégrer le sport en lieu et place de la gymnastique. Pour les promoteurs de ce changement, le sport porte des valeurs capables de transformer la société française pour la hisser à la hauteur de l'empire britannique.

« A la fin des années 1880, ces réformateurs commencent à se faire entendre auprès des classes dirigeantes. Adeptes des valeurs toutes britanniques du *self government*, du *struggle for life*, combinés aux nouveaux apports scientifiques, ils démontrent les failles de la préparation gymnique tout en habilitant l'esprit de compétition de la culture sportive anglo-saxonne. Au reste, le bon citoyen, c'est celui qui sait juger de l'opportunité à saisir, susceptible de s'adapter à toutes les joutes de la vie quotidienne pour triompher et conquérir. Former dans une ambiance *self-made*, le citoyen opérationnel devenu homme d'initiatives, sera capable de faire les bons choix et de prendre les décisions qui s'imposent »¹⁸.

Le sport véhicule ainsi des valeurs de mérite et de justice. De mérite car par l'effort cultivé, on peut prouver sa valeur et sa supériorité. De justice car les conditions de l'affrontement sont identiques pour tous les compétiteurs. Au-delà, de l'enceinte sportive, les valeurs apprises du sport peuvent permettre à l'individu de tracer sa voie et de composer, avec d'autres, les forces d'une nation valeureuse. Ce principe de compétition est aussi celui qui prévaut dans l'olympisme — promu par les mêmes que ceux qui s'opposaient à la gymnastique — où les athlètes témoignent dans le stade de la valeur des pays participants. Là encore, on sait à quel point la valeur symbolique mesurée déborde en réalité les seuls critères sportifs. Les Jeux Olympiques de 1936 à Berlin en sont le plus frappant exemple¹⁹.

En passant du terrain sportif à l'école puis à l'ensemble de la société, « *Le sport est sorti du sport*, explique Alain Ehrenberg, *il est devenu un état d'esprit, un mode de formation du lien social, du rapport à soi et à autrui pour l'homme compétitif que nous sommes tous enjoints de devenir au sein d'une société de compétition généralisée* »²⁰.

¹⁸ Fabrice Auger, « Pierre de Coubertin et L'Empire britannique », dans Jean Saint-Martin (dir.), *Éducatrices physiques françaises et exemplarités étrangères entre 1815 et 1914*, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 70. Voir aussi Pierre Arnaud, « Sport et modernité : les origines du "sport moderne" », *op. cit.*, p. 18.

¹⁹ Voir Christian Bromberger, « De quoi parlent les sports ? », *Terrain*, 25, 1995. En ligne : <http://terrain.revues.org/2837> (consulté le 26 septembre 2012).

²⁰ Alain Ehrenberg, *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy, 1991, p. 14.

/// De la compétition sportive à la compétition sociale

Ainsi, comme l'explique l'anthropologue Christian Bromberger, le sport moderne serait porteur des valeurs des sociétés démocratiques occidentales.

« [...] on a suggéré, enquêtes et entretiens à l'appui, que le football condense une vision cohérente du monde contemporain qui est, sans doute, au principe de son immense popularité. Comme les autres sports, il exalte le mérite des vedettes, la performance, la compétition entre égaux ; par là même, il affiche avec éclat que, dans nos sociétés, idéalement au moins, « n'importe qui peut devenir quelqu'un », que les statuts ne s'acquièrent pas à la naissance mais se conquièrent au fil de l'existence (il est, au demeurant, profondément symptomatique que le sport se soit développé à deux moments de l'histoire où se lèvent les principes d'égalité et de démocratie, dans la Grèce antique et dans l'Angleterre des XVIIIe et XIXe siècles) »²¹.

La naissance de la compétition sportive coïncide avec une transformation sociale par laquelle on passe d'une société fortement hiérarchisée par l'origine et la naissance à une société où la distinction au mérite devint possible. « *L'organisation sociale du sport de compétition, avec ses différents niveaux de confrontation, mis en scène, théâtralisés par le spectacle sportif, devient alors la forme historique et sociale la plus proche de ce nouvel idéal de hiérarchisation sociale.* »²² Le sociologue Alain Ehrenberg a développé une lecture des enjeux portés par le sport qui fait écho aux enjeux de société. Ehrenberg montre qu'au cours des années 1980 se répand une ambition sociale construite sur le succès individuel. Entrepreneur, battant, *self-made-men*, sont autant de héros contemporains qui illustrent la réussite. Le sport permet une sélection, mais une sélection juste. Il offre ainsi une « *fiction réaliste* » dénouant la contradiction entre égalité des chances et distinction sociale. Ainsi la compétition permet-elle d'introduire les modes de sélection et de distinction jugés plus justes que ceux opérés par la naissance.

« Il [le sport] nous montre comment n'importe qui peut être quelqu'un quelle que soit sa race, sa classe d'origine ou son handicap de départ dans la vie. Il élimine ainsi le poids de la filiation. De ce point de vue, il résout, sans rien modifier du paysage des structures sociales, un des dilemmes centraux de la condition démocratique : la contradiction entre l'égalité de principe des hommes et leur inégalité de fait. Cette contradiction politique alimente notre expérience subjective et ordinaire de la vie. La tension constante et indéfinie entre ces deux pôles, son instabilité régit dans une large mesure notre place dans la société et notre identité publique. La compétition sportive dénoue cette tension en la rendant non contradictoire. Elle est l'idéal de la compétition parce qu'elle met le monde à l'endroit : chacun — ou chaque équipe — s'y mesure, donc se classe, à armes égales, alors que dans la réalité de tous les jours... C'est pourquoi le spectacle qu'elle nous offre imprègne

²¹ Christian Bromberger, « De quoi parlent les sports ? », *op. cit.*, § 6.

²² Michel Jamet « Le sport contemporain. », *Cahiers internationaux de sociologie* 2/2002 (n° 113), p. 237. En ligne : www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2002-2-page-233.htm (consulté le 16 août 2012).

tellement notre vie quotidienne. Elle est l'activité la plus en prise sur les valeurs des sociétés démocratiques : l'égalité et l'individualisme »²³.

Mais ce principe de la compétition sportive déborde largement les frontières sportives pour s'appliquer notamment à l'école qui doit opérer la sélection des meilleurs.

« L'intérêt spécifique des travaux d'Ehrenberg sur le sport est de mettre l'accent sur le maintien de la contradiction entre le principe d'égalité et le principe de mérite. L'aspiration à l'égalité sociale reste forte mais glisse vers l'« égalité des chances », avec, en bout de course, des inégalités, mais légitimées désormais par le principe de mérite. Ce qui est au cœur des analyses du sport de cet auteur, c'est donc bien le processus de légitimation de la sélection sociale par le mérite, dont le sport devient l'idéal dans l'imaginaire social. Le sport est alors compris comme forme idéale, moderne, d'expression de la sélection individuelle au mérite »²⁴.

De fait, l'espace sportif devient une métaphore de l'espace social :

« Le cliché le souligne bien : le sport est l'école de la vie. Il faut le prendre au pied de la lettre. Le sport est l'école de la vie parce que pour nous la vie est un combat (« Ceux qui vivent sont ceux qui luttent », écrivait Victor Hugo) qui opère constamment des sélections »²⁵.

En bref

Le terme compétition apparaît tardivement dans la langue française, au 18^e siècle où il signifie rivalité. Il gagne en usage et popularité à la faveur du développement des sports modernes qui naissent en Angleterre au 19^e siècle. Mais si le terme acquiert une telle place dans la langue et surtout la manière de comprendre la société contemporaine, c'est que la compétition sportive est une métaphore du jeu social des sociétés démocratiques. Ainsi, si le mot compétition désigne bien une action, il rend également compte d'un mode nouveau d'organisation sociale dont la prégnance va croissant au fur et à mesure que la société occidentale se démocratise. Cette démocratisation, qui s'accompagne d'une libéralisation, a ouvert la porte à de nouvelles formes de distinction sociale. Le poids de la naissance se fait moins fort quand celui du mérite pèse davantage, accréditant l'idée d'une égalité des chances et de justice sociale. La compétition est cette forme de lutte — qui prend place, après le sport, dans l'ensemble des domaines de la vie (école, travail, vie sociale, etc.) — permettant de distinguer les individus et de distribuer les rôles.

²³ Alain Ehrenberg, « Des stades sans dieux », *Le Débat*, 1986/3 n° 40, p. 48.

²⁴ Michel Jamet, « Le sport contemporain », *op. cit.*, p. 248.

²⁵ Alain Ehrenberg, « Des stades sans dieux », *op. cit.*, p. 55

2. Comment comprendre l'articulation de la solidarité et de la compétition ?

2.1. Compétition et solidarité : la double injonction

Dans un dossier spécial consacré au Plan de mandat 2008-2014, le *Grand Lyon Magazine* écrivait : « *Dans la poursuite de l'action engagée en 2001, le Grand Lyon confirme ses choix fondateurs : une métropole à la fois compétitive (l'énergie), solidaire (la douceur) et exemplaire en matière de développement durable (la durée)* »²⁶. On retrouve bien les éléments du Plan de mandat 2008-2014 dont le document de présentation consacre sa première partie au dynamisme de l'agglomération, notamment au dynamisme économique, et sa seconde partie à la solidarité, sociale, territoriale, tournée vers le local mais aussi, plus largement, à l'échelle de la planète²⁷. Gérard Collomb lui-même, dans un éditorial de *Acteurs*, la lettre d'information du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), annonçait en 2008 : « *Notre ambition de faire de l'agglomération lyonnaise un modèle de ville attractive, compétitive et solidaire justifie que nous anticipions son développement* »²⁸.

Cette ambition de s'engager dans la compétition sans toutefois renoncer à la solidarité n'est pas portée seulement par l'agglomération lyonnaise. Au niveau national, par exemple, elle est affichée par François Hollande qui, à la veille de la conférence sociale du 9 juillet 2012, se déclarait « *confiant dans le succès de la rencontre pour trouver "le bon équilibre entre efficacité, compétitivité et la solidarité et la justice sociale"* »²⁹. On voit aussi, au passage, que le choix du mot *équilibre* traduit le ressenti d'un antagonisme des termes choisis : une tension apparaît entre solidarité et compétition. Beaucoup plus largement, on peut avancer sans trop risquer d'erreur que cette double injonction s'applique dans de nombreux secteurs de la société : des entreprises aux clubs de sports, en passant par l'école. Car d'un côté, explique le sociologue Pascal Duret, « *Plus qu'une simple valeur ou un modèle d'évaluation des performances, la compétition (scolaire, professionnelle, sportive, etc.) constitue un système concret, et presque omniprésent, d'organisation des rapports sociaux* »³⁰. De l'autre côté, la société affirme haut une volonté collective de justice sociale et la nécessité de maintenir une forme de cohésion pour que la société ne se désagrège pas. Il semble ainsi que deux des valeurs fondamentales des sociétés occidentales promeuvent des comportements diamétralement opposés. D'un côté la compétition à tendance à s'appuyer

²⁶ N°27, janvier 2009, p. 7. En ligne : <http://goo.gl/KHUda> (consulté le 5 juillet 2012).

²⁷ Disponible sur le site du Grand Lyon : <http://goo.gl/8iX8g> (consulté le 5 juillet 2012).

²⁸ N° 5, juillet 2008, p. 2. En ligne : <http://goo.gl/hOOwg> (consulté le 5 juillet 2012).

²⁹ « Hollande ouvre la grande conférence sociale », *Le Monde*, 9 juillet 2012. En ligne : <http://goo.gl/BVC25> (consulté le 9 juillet 2012).

³⁰ Pascal Duret, *Sociologie de la compétition, op. cit.*, p. 6.

sur un modèle social ou l'inégalité ne renvoie pas nécessairement à une injustice. De l'autre côté, la solidarité révèle un monde où l'inégalité est une injustice qu'il faut corriger pour des raisons morales, stratégiques ou pragmatiques — la cohésion sociale étant nécessaire au bon fonctionnement de la société.

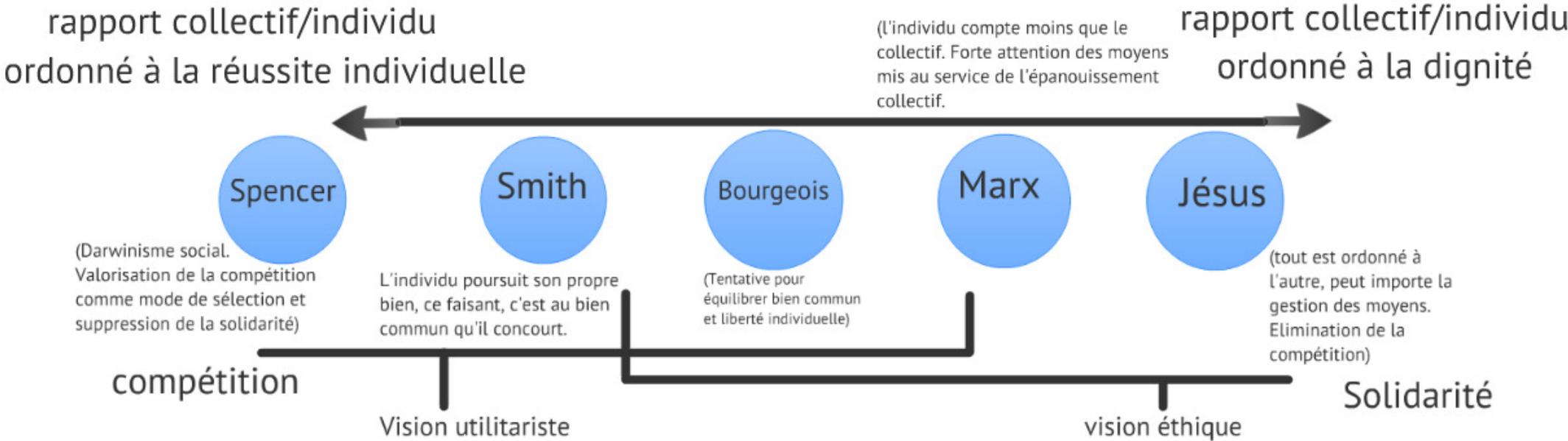
« D'un côté, la compétition propose une aventure où hiérarchies et inégalités sont présentées comme le juste résultat des différences de talent et de travail. La compétition fournit alors un indispensable outil de classement face à l'injuste nivellement égalitariste des mérites opéré au nom de la solidarité et de la protection. Le dépassement de soi suppose, avant tout, le dépassement des autres. Faire de son mieux reste insuffisant tant qu'on n'a pas fait mieux que l'autre. Cette conception repose sur l'utopie de la maîtrise de son existence et promeut l'autonomie des individus alors que la solidarité les rendait plus dépendant les uns des autres. [...] Entre ces deux conceptions, il faudrait choisir son camp tant il semble improbable de pouvoir être à la fois solidaire et compétitif »³¹.

2.2. Légitimation de la solidarité et de la compétition : quelques figures type

Sur quels arguments reposent les discours légitimant chacune des deux principes d'action que sont la compétition et la solidarité ? Voici un rapide tour d'horizon de certains positionnements. Avec la figure 3, ci-dessous, nous cherchons à situer graphiquement certaines positions théoriques (idéologiques ?) les unes par rapport aux autres. On a cherché des positions exemplaires permettant facilement d'illustrer des « visions du monde » promouvant soit prioritairement soit exclusivement la solidarité et la compétition. Se faisant, on a aussi tenté de montrer les possibles articulations entre les deux. Ces différentes « postures » sont normatives, autrement dit, elles fixent un cadre dans lequel les individus ou les collectifs qui se réfèrent à chacun de ces deux principes chercheront à s'organiser. Chaque système va ainsi chercher à justifier son positionnement en évaluant la place à attribuer à la solidarité et/ou à la compétition.

³¹ Pascal Duret, *Sociologie de la compétition*, op. cit., pp. 101, 102.

Fig. 3. : illustration des positionnements solidarité/compétition



/// Herbet Spencer et le darwinisme social

Philosophe et sociologue anglais, Herbet Spencer (1810-1903) est considéré comme le fondateur du darwinisme social. Appliquant les théories évolutionnistes à la sphère sociale, ce précurseur de la sociologie compare la société à un organisme vivant en évolution (d'où l'adjectif « organiciste » qualifiant sa théorie). Pour Spencer, la société progresse grâce au principe de sélection, principe qu'il pousse à son paroxysme avec la notion de la « *survie du plus apte* » qu'il forge pour décrire le mode d'évolution de l'ensemble social. Cette évolution se fait par spécialisation progressive des fonctions humaines : « *L'évolution sociale va ainsi "de la tribu simple, dont toutes les parties sont semblables, à la nation civilisée, où les dissemblances structurales et fonctionnelles défient l'énumération" »*³². Complexification sociale, spécification des tâches, division du travail sont autant d'évolutions qui accompagnent l'individualisation. Là, Herbet Spencer et Émile Durkheim sont assez proche. Mais pour Durkheim la spécialisation entraîne une transformation de la solidarité, qui de mécanique va vers une solidarité organique³³, alors que pour Spencer elle ouvre un espace de liberté pour l'individu qui était auparavant nié par le groupe. L'individualisation moderne constitue pour lui une sortie de la solidarité mécanique telle qu'on la trouve dans les sociétés premières. Plus encore, dans un tel système, la solidarité est comprise comme un obstacle à la sélection naturelle et donc un frein au progrès social :

« *"Les êtres sentants ont progressé des types inférieurs aux types supérieurs, sous cette loi que le supérieur doit profiter de sa supériorité et l'inférieur souffrir de son infériorité. La conformité de cette loi a été et est encore nécessaire, non seulement pour la continuation de la vie, mais encore pour l'accroissement du bonheur, puisque les supérieurs sont ceux qui ont des facultés mieux adaptées à leurs besoins – facultés dont l'exercice procure par suite un plus grand plaisir et une moindre peine" [...] Tous les arrangements qui empêchent à un haut degré la supériorité de profiter des avantages de la supériorité, ou qui protègent l'infériorité des maux qu'elle produit ; tous les arrangements qui tendent à supprimer la différence entre le supérieur ou l'inférieur, sont des arrangements diamétralement opposés au progrès de l'organisation et à l'avènement d'une vie plus haute". Et Spencer de proscrire toute législation publique d'assistance aux plus défavorisés, qu'elle vise une fixation des salaires, une amélioration des conditions de vie, de travail, de santé ou même d'éducation »*³⁴

³² Mélanie Plouviez, *Normes et normativité dans la sociologie d'Émile Durkheim*, Thèse pour l'obtention du doctorat, Mention Philosophie, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, 2010, p. 142. En ligne : [http://www.institutvilley.com/IMG/pdf/The_se - Plouviez.pdf](http://www.institutvilley.com/IMG/pdf/The_se_-_Plouviez.pdf) (consulté le 20 août 2012).

³³ Serge Paugam, *Penser la solidarité*, 2007, PUF, Paris, p. 9.

³⁴ Herbert Spencer, *Les bases de la morale évolutionniste*, § 74, p. 170 et § 69, pp. 162-163. Cité et analysé dans Mélanie Plouviez, *op. cit.*, pp. 459, 460.

Ainsi, bien loin de conduire à la solidarité, la morale que Spencer déduit de l'évolutionnisme social conduit à rejeter tout mécanisme de solarisation des plus forts aux plus faibles au nombre desquels l'État et les moyens législatifs qui pourraient entraver la liberté individuelle. De fait, et bien que le mot ne s'y trouve pas, on peut constater dans le *Droit d'ignorer l'État*³⁵, que Spencer affirme la légitimité pour tout individu de se « désolidariser » de l'État. A l'inverse, la compétition est promue puisque c'est elle qui détermine l'orientation de l'évolution.

/// Adam Smith ou la coïncidence des intérêts individuel et collectif

Philosophe et économiste écossais, Adam Smith (1723-1790) est un des théoriciens du libéralisme économique. Il pose que c'est la compétition des intérêts particuliers qui permet d'équilibrer les sociétés par l'effet d'une « *main invisible* ». Ce n'est pas tant la volonté des agents de participer à l'harmonie générale qu'un effet inattendu de la compétition. Car si l'égoïsme d'un seul est un danger, en pratique, il est toujours corrigé par l'égoïsme d'un autre dans l'espace d'échanges qu'est le marché. Ainsi la rivalité des intérêts individuels concourt à l'intérêt général. La compétition a donc des vertus particulièrement intéressantes : elle offre le meilleur cadre pour la production de richesses, ce qui bénéficie à toute la société, car le riche, en s'enrichissant, pourra employer des pauvres, et parce que la division du travail, permettant d'importants gains de productivité, offre la possibilité de meilleurs salaires pour les ouvriers. Certes, la société qui en résulte est une société d'inégalités parce que les agents n'ont pas les mêmes talents. Pourrait-il en aller autrement ? Non et le rôle de l'État ne peut pas être de corriger les inégalités ou d'organiser la solidarité. Car tout frein à la compétition est un facteur potentiel de déséquilibre social. Les missions de l'État sont de garantir : la liberté individuelle (fonction régaliennne de défense, de police et de justice), le cadre optimal de l'exercice des règles du marché (liberté de la concurrence, interdiction des monopoles) et les infrastructures et biens communs.

« Les seuls riches choisissent dans la masse commune ce qu'il y a de plus délicieux et de plus rare. Ils ne consomment guère plus que le pauvre : et en dépit de leur avidité et de leur égoïsme (quoiqu'ils ne cherchent que leur intérêt, quoiqu'ils ne songent qu'à satisfaire leurs vains et insatiables désirs en employant des milliers de bras), ils partagent avec le dernier manœuvre le produit des travaux qu'ils font faire. *Une main invisible semble les forcer à concourir à la même distribution des choses nécessaires à la vie qui aurait eu lieu si la terre eût été donnée en égale portion à chacun de ses habitants* ; et ainsi, sans en avoir l'intention, sans même le savoir, le riche sert l'intérêt social et la multiplication de l'espèce humaine. La Providence en partageant pour ainsi dire la terre entre un

³⁵ Herbert Spencer, trad. Manuel Devaldès, Groupe de propagande par la brochure, Paris, 1923, p. 5.

petit nombre d hommes riches n'a pas abandonné ceux à qui elle paraît avoir oublié d'assigner un lot et ils ont leur part de tout ce qu'elle produit »³⁶.

/// Léon Bourgeois et le solidarisme

Homme politique français du parti radical, Léon Bourgeois (1851-1925) cherche à apporter une réponse à la « question sociale », savoir un traitement social de la pauvreté. Contre les tenants d'un darwinisme social et certains libéraux, le solidarisme réfléchit à l'institutionnalisation de l'interdépendance entre les individus afin que l'exercice de la solidarité ne relève plus de la charité ou de l'inclination individuelle :

« Le devoir social n'est pas une pure obligation de conscience, c'est une obligation fondée en droit, à l'exécution de laquelle on ne peut se dérober sans une violation d'une règle précise de justice »³⁷.

Comment fonder la solidarité en droit ? Bourgeois reprend et développe l'idée que chacun se trouve en situation de dette à l'égard de la collectivité dont il a reçu l'héritage (langage, culture, etc.). Cette dette naît donc de l'interdépendance entre les générations. S'il reconnaît l'importance de la liberté individuelle, il pose que celle-ci ne peut s'épanouir en dehors de la collectivité. La solidarité de l'individu à l'égard de la société n'est donc qu'un juste retour des choses. La morale s'exprime ainsi dans la conscience que « *l'obligation de tous envers chacun n'est pas facultative, car il s'agit de la contre-partie des avantages retirés de la société* »³⁸ et dans la reconnaissance de la situation de dette. Comment peut fonctionner le principe d'un remboursement d'une telle dette ? La solidarité n'exprime pas le remboursement de la dette du débiteur au créancier selon ce qu'exigeraient les termes d'un contrat classique. Pour Bourgeois « *L'homme ne devient pas seulement, au cours de sa vie, le débiteur de ses contemporains ; dès le jour même de sa naissance, il est un obligé. L'homme naît débiteur de l'association humaine* »³⁹. Ainsi constate-t-il le principe d'une dette morale à l'égard de la collectivité dont le remboursement se fait au profit des plus faibles selon les termes d'un « *quasi-contrat* » (ou « *contrat rétroactivement consenti* »)⁴⁰ afin de maintenir un équilibre social global dans le temps et l'espace. Pour Bourgeois, la notion de contrat permet de fonder en droit les obligations qui en résultent. C'est la nation qui les organisera, via la loi, et l'État qui les mettra en œuvre. Car pour lui, la solidarité est un fait, traduit par l'interdépendance, et une nécessité morale dont le remboursement à la collectivité est

³⁶ Adam Smith, *Théorie des sentiments moraux*, trad. M S de Grouchy, Paris, 1830. Nous soulignons.

³⁷ Léon Bourgeois, *Solidarité*, Paris, 1896, p. 96.

³⁸ Serge Audier, *Léon Bourgeois, Fonder la solidarité*, Michalon, Paris, 2007, p. 30.

³⁹ *Solidarité, op. cit.*, p. 49.

⁴⁰ *Idem*, p. 52.

organisé par l'État qui seul peut en assurer de justes modalités. La doctrine radicale de Léon Bourgeois est bien une tentative pour formaliser une troisième voie entre l'individualisme des libéraux et le collectivisme socialiste. Il s'agit pour lui de reconnaître à la fois l'importance de la liberté individuelle et l'inscription sociale de celui-ci :

« Alors que l'idéologie libérale triomphe en économie, le solidarisme proclame la vérité d'un individualisme radical repensé à la lumière du fait de société. Contre l'individualisme du laisser-faire, il réintroduit l'individu de droit, mais un individu concret assumant ses liens avec ses semblables. L'idée de solidarité permet de surmonter la limite libérale en montrant comment la liberté peut générer des obligations positives qui préservent cette liberté »⁴¹.

/// Marx et le communisme

L'analyse marxiste est centrée sur le rapport de force qui oppose le capital au travail. Pour Marx le capitalisme exploite la situation de concurrence dans laquelle sont placés les ouvriers entre eux. Parce qu'ils n'ont rien d'autre à vendre que leur force de travail, ils sont contraints d'accepter les conditions les moins favorables pour eux, selon cette réflexion formulée par Turgot : « *Le salaire de l'ouvrier est borné, par la concurrence entre les ouvriers, à sa subsistance. Il ne gagne que sa vie* »⁴². C'est en cela que repose l'exploitation capitaliste qui est par essence — et non occasionnellement — une machine à broyer les ouvriers transformés en marchandise. Face à cela, la seule solution qui demeure est la solidarité de la classe ouvrière. Ainsi, si les ouvriers parviennent à s'organiser pour casser la compétition que le système fait naître entre eux pour, au contraire, afficher un front commun de solidarité, alors ils pourront s'opposer victorieusement au capitalisme. Ainsi, le marxisme consiste-t-il, en partie, en un rejet de la compétition, ce qui se traduit notamment à travers la lutte des classes pour laisser place à la solidarité et à la coopération.

De ce point de vue, la pensée politique de Kropotkine (1842-1921), anarchiste russe, proche du communisme et géographe de formation, se pose en antithèse du darwinisme social de Herbert Spencer. Pour Kropotkine, l'entraide est le mode principal par lequel l'évolution fait son chemin, et non la compétition comme l'avait théorisé Darwin. Sur le plan politique, c'est également la solidarité ou selon le vocabulaire de Kropotkine, l'entraide et la coopération qui sont au fondement d'une société juste. Mieux, les premières formes de sociabilité étaient organisées de cette manière. Progressivement, la coopération et l'entraide ont été minées par l'individualisme et la recherche des intérêts particuliers. Une société juste est

⁴¹ Marie-Claude Blais, Présentation du livre de Léon Bourgeois, *Solidarité*, le Bord de l'eau, Lormont, 2008, p. X

⁴² *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, Œuvres de Turgot, éd. Eugène Daire, §.6.

donc une société dans laquelle on rétablit des liens d'entraide communautaire contre la compétition issue de l'individualisme.

« Lorsque les diverses institutions successives d'entraide - la tribu, la commune du village, les guildes, la cité du moyen âge - commencèrent, au cours de l'histoire, à perdre leur caractère primitif, à être envahies par des croissances parasites, et à devenir ainsi des entraves au progrès, la révolte de l'individu contre ces institutions, présenta toujours deux aspects différents. Une partie de ceux qui se soulevaient luttait pour améliorer les vieilles institutions ou pour élaborer une meilleure organisation, basée sur les mêmes principes d'entraide. Ils essayaient, par exemple, d'introduire le principe de la « compensation » à la place de la loi du talion, et plus tard le pardon des offenses, ou un idéal encore plus élevé d'égalité devant la conscience humaine, au lieu d'une « compensation », proportionnelle à la caste de l'individu lésé. Mais à côté de ces efforts, d'autres individus se révoltaient pour briser les institutions protectrices d'entraide, sans autre intention que d'accroître leurs propres richesses et leur propre pouvoir. C'est dans cette triple lutte, entre deux classes de révoltés et les partisans de l'ordre établi, que se révèle la vraie tragédie de l'histoire »⁴³

/// La figure « christique » et l'éthique du don

A l'extrême, la figure du Christ est fondatrice d'une éthique du don qui ne fait aucune place à l'idée de compétition. « ²¹Jésus lui dit : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans les cieux. Puis viens, suis-moi ! » » (Matthieu 19:21)⁴⁴. Si le terme de solidarité n'apparaît pas, c'est qu'il ne fait pas encore partie du vocabulaire. En revanche, la métaphore utilisée dans la *Première épître aux Corinthiens*⁴⁵ évoque une notion similaire à la solidarité entendue comme un constat d'interdépendance. Paul compare la société au corps humain et illustre ainsi, par l'interdépendance des organes du corps, l'interdépendance des hommes. Cette interdépendance, qui est un fait, est une des raisons qui justifie l'amour (*caritas*), qui est une vertu. D'une manière générale, le *Nouveau Testament* fait l'apologie du don et de l'entraide. C'est même une injonction particulièrement forte. La richesse est une illusion passagère qui peut détourner de Dieu : « *Aucun homme ne peut servir deux maîtres : car toujours il haïra l'un et aimera l'autre. On ne peut servir à la fois Dieu et Mammon* » (Matthieu 6:24).

« *N'est-ce pas Dieu qui a choisi ceux qui sont pauvres aux yeux du monde pour les rendre riches en foi et héritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment ?* » (Jacques 2:5).

⁴³ *L'Entraide, un facteur de l'évolution* 1902, Introduction. En ligne : <http://goo.gl/9uo0L> (consulté le 9 octobre 2012)

⁴⁴ Toutes les références au texte biblique renvoient à la *Bible de Jérusalem*, éditions du Cerf, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, éditions du Cerf, Paris, 1999. En ligne : <http://goo.gl/Z22Sh> (consulté le 4 octobre 2012).

⁴⁵ Voir notamment 12. 12-27.

« ¹Alors, vous les riches, pleurez à grand bruit sur les malheurs qui vous attendent ! ²Votre richesse est pourrie, vos vêtements rongés des vers ; ³votre or et votre argent rouillent, et leur rouille servira contre vous de témoignage, elle dévorera vos chairs comme un feu. Vous vous êtes constitué des réserves à la fin des temps ! ⁴Voyez le salaire des ouvriers qui ont fait la récolte dans vos champs : retenu par vous, il crie et les clameurs des moissonneurs sont parvenues aux oreilles du Seigneur Sabaath. ⁵Vous avez eu sur terre une vie de confort et de luxe, vous vous êtes repus au jour du carnage. ⁶Vous avez condamné, vous avez assassiné le juste : il ne vous résiste pas » (Jacques 5:2-5).

On dira toutefois que le lien entre richesse et compétition n'est pas systématique, la première n'étant pas nécessairement le fruit de la seconde. De plus, le texte biblique n'évoque pas la compétition, notion qui ne fait pas partie des concepts de l'époque. Au risque de l'anachronisme, il semble toutefois que l'on puisse parler de compétition si on la comprend comme ce qui a pour objet de mesurer une grandeur symbolique immanente et pour effet de discriminer. En effet, c'est cette mesure que le texte biblique conteste et qu'il renverse lors du passage de l'ordre terrestre à l'ordre du divin. Autrement dit, la compétition sert à classer et distinguer les individus dans l'ordre mondain, mais relativement au salut, elle est inopérante ou, pire, contre-productive puisque « ³⁰Beaucoup de premiers seront derniers et beaucoup de derniers, premiers. » (Matthieu 19:30).

« Jésus lui dit : [...] « ²⁹Et quiconque aura laissé maisons, frères, sœurs, père, mère, enfants ou champs, à cause de mon nom, recevra beaucoup plus et, en partage, la vie éternelle. » (Matthieu 19:29)

2.3. Articuler solidarités et compétition

//// "Gauche"/"droite", quelles différences ?

Les quatre positions rapidement présentées ci-dessus peuvent sembler caricaturales. Elles expriment en tout cas des points de vue tranchés montrant en quoi solidarité et compétition peuvent être incompatibles. Que peut-on en dire aujourd'hui dans le champ politique ? En préliminaire, et pour faire la nuance avec les positions indiquées au-dessus, il faut noter que notre époque est héritière du radicalisme et du solidarisme (propriété privée, séparation de l'Église et de l'État, impôt sur le revenu, organisation nationale de la solidarité, etc.) et que nous sommes acculturés à l'idée d'une cohabitation de ces deux principes. De plus, les socialistes du 19^e siècle se sont libéralisés, quand les libéraux se sont "socialisés"⁴⁶. Et si,

⁴⁶ Voir à ce sujet le livre de Monique Canto-Sperber, *Le Socialisme libéral. Une anthologie (Europe - États-Unis)*, Éditions Esprit, Paris, 2003 et *Les Règles de la liberté*, Plon, Paris, 2003. Ainsi que la critique qu'en fait

certes, il demeure des variations dans l'appréciation de ces deux notions de compétition et de solidarité, rares sont ceux qui aujourd'hui refusent totalement la légitimité de l'une ou de l'autre. La compétition a ses vertus intrinsèques (effort, courage, ténacité, etc.) et extrinsèques (émulations, promotion méritocratique, etc.). La solidarité a ses arguments de droit (au premier rang desquels la justice sociale, ce qui n'est pas rien dans une société démocratique et égalitaire) ou ses justifications plus pragmatiques (comme la cohésion sociale). Mais peut-on mettre ces deux principes sur le même pied ? Alain Supiot, à qui *Les Inroks* demandaient s'il est possible de « conjuguer compétition économique et solidarité sociale », répondait que la « question était au cœur de la Déclaration de Philadelphie. A la sortie de la guerre, les libéraux et les communistes la rejetaient parce qu'elle affirmait avec la même force la liberté d'entreprendre et la justice sociale »⁴⁷. Alors, même si l'on peut assurer l'importance des deux, il faudrait que l'une prime sur l'autre.

Les courants libéraux français ne rejettent plus la solidarité mais auront tendance à faire primer la compétition. En premier lieu, ils adressent une critique au mode d'organisation de la solidarité qui pèse sur le travail, donc sur la compétitivité, donc l'emploi. Ce cercle vicieux plombe le dynamisme économique et fait de la solidarité un frein qui empêche de produire des richesses susceptibles de réduire les inégalités. A l'inverse, un pays qui taxe peu le travail accroîtrait sa compétitivité. Il produirait davantage de richesses et pourrait alors mieux organiser la solidarité. Il faudrait donc inventer de nouveaux modes d'organisation de la solidarité. L'argumentaire se laisse ainsi analyser dans ce texte prononcé par Jean-Pierre Raffarin en 2003 :

« J'entends beaucoup de gens parler de solidarité, je vois même beaucoup de pancartes avec le mot solidarité. Je crois que pour nous, qui sommes des humanistes et pas des matérialistes, la solidarité est un engagement personnel. Je préfère d'ailleurs le mot de fraternité à celui de solidarité. Dans le mot solidarité, il y a les procédures administratives, il y a tout ce que les autres font à notre place, la solidarité devient un système. La fraternité c'est un engagement. Je souhaite que ce soit par la fraternité, par cet engagement personnel, en créant de l'activité, en travaillant, que ce travail-là permettra aux entreprises de payer ce qui a aura été créé, que cette richesse créée soit affectée à la lutte contre la dépendance et puisse donc venir en soutien aux personnes qui en ont besoin. »⁴⁸.

Citons encore ce texte issu d'un document publié par la Fondapol qui se définit comme un « *Un Think Tank libéral, progressiste et européen* » :

Alain Bergonioux, « La crise libérale de la pensée socialiste », dans *Socialisme et Libéralisme II*, notes de la Fondation Jean-Jaurès, 38, 2004, pp. 11-13.

⁴⁷ « Il faut conjuguer compétition économique et solidarité sociale », entretien avec Alain Supiot réalisé par Jean-Baptiste Marongiu, *Les Inroks*, 23 février 2010. En ligne : <http://goo.gl/cnUup> (consulté le 23 septembre 2012).

⁴⁸ Jean-Pierre Raffarin, Conseil national UMP, 28 novembre 2003, Parc des Expositions de Villepinte

« La doctrine fondamentale de notre politique sociale doit être de créer un état de sécurité pour l'individu. Cette conception de la solidarité comme « sécurité sociale » était contenue dans le programme français du Conseil national de la Résistance (CNR). Elle n'implique pas de faire de l'État le promoteur de l'égalité entre tous, ni même de présenter l'égalité comme un idéal vers lequel une société progressiste devrait tendre. Les inégalités sociales sont une expression de la différence. À ce titre, elles sont inévitables, irréductibles, et jouent un rôle majeur dans la vie d'une société et dans son dynamisme. Les penseurs les plus « progressistes » de la tradition libérale, tel John Rawls, ont toujours dénoncé les risques de l'égalitarisme, au nom même de l'intérêt des plus défavorisés. Cette acceptation des inégalités est donc indissociable de la « promotion sociale », qui est aussi une dynamique, de même que le désir de réussir, de se dépasser, de s'accomplir au-delà des conditions qui nous sont données à la naissance. C'est cette double dynamique qui peut rendre une société plus libre et plus prospère. La disparition des inégalités est un objectif inaccessible en fait et condamnable en droit. C'est l'égalité des chances et non la réduction en soi des inégalités sociales qu'il faut viser ; il faut avant tout donner à chacun les moyens d'exercer sa liberté »⁴⁹.

De leur côté, ni les socialistes ni les communistes français ne rejettent plus complètement l'idée de compétition. Elle est la réalité à travers laquelle s'organise la plupart des rapports économiques nationaux et internationaux. La compétition s'impose donc comme un fait et leurs demandes visent la régulation des cadres dans lesquels elle s'exerce pour que celle-ci ne soit pas « sauvage ». Des demandes sont également exprimées pour que soient « sanctuarisés » certains secteurs où la compétition n'aurait pas sa place, notamment les services publics.

Les communistes et les associations militantes de gauches sont certainement plus critiques que la gauche socialiste. Mais si l'extrait ci-dessous, d'un texte de Christiane Marty, membre du Conseil scientifique d'Attac, sonne comme une condamnation de la compétition, il ne demande cependant que la mise au premier plan de la valeur de solidarité :

« Les valeurs libérales dominantes sont la compétition et la performance et les stratégies d'entreprises en matière de conquêtes de marchés sont basées sur l'agressivité et la prise de risques. Si on veut vraiment s'attaquer à la logique capitaliste, il faut déconstruire ces représentations sociales de la réussite et construire un nouvel imaginaire pour la société. Il faut réfléchir à inverser le système de valeurs et comment faire passer les notions de concurrence et de compétition derrière les valeurs de coopération et de solidarité. Ce renversement du sens, ce nouvel imaginaire est [...] un chemin permettant de construire ces degrés de liberté et faire adhérer un maximum de gens à un projet qui doit être celui d'une émancipation globale de l'humanité »⁵⁰

Quant aux mouvements socialistes, la compétition, notamment la compétition économique, sera considérée comme un principe acceptable si celle-ci n'est pas « exacerbée », si elle est

⁴⁹ *12 idées pour 2012*, Fondapol, 2011, pp. 22-23

⁵⁰ « De l'enthousiasme pour un projet nouveau », *Revue politique mensuelle du PCF*, hors série, mars 2011, p. 36.

régulée, et si elle est ordonnée à la solidarité. Les socialistes auront ainsi tendance à faire de la solidarité un préalable, un élément de justice sociale sans lequel la compétition ne saurait être autre chose que la version économique de la loi du plus fort.

« Capacité, opportunité, compétition, ce sont les mots du libéralisme...

C'est un apparent paradoxe : il faut dépasser la magie des mots parce qu'elle nous empêche de penser. On fait dans le concept-slogan au lieu d'analyser la réalité. C'est pourtant à partir de ces mots qu'on peut donner du contenu et de la substance à la solidarité à l'égard des plus faibles, qu'on peut bâtir un renouveau de l'État-providence, actuellement à bout de souffle. Il ne s'agit pas d'aimer le monde de la compétition ; il s'agit de faire avec. »⁵¹

« Coopération, compétition et solidarité : « La compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit » sont l'essence du contrat européen selon Jacques Delors. Fidèle à cette vision, Notre Europe explore et avance des solutions innovantes en matière économique, sociale et de développement durable »⁵².

« L'objectif du socialisme de l'émancipation est de garantir à tous les Français une égalité réelle des chances. Il ne s'agit plus de garantir une simple égalité juridique mais de tendre vers une égalité réelle. Je milite pour un retour aux sources du socialisme : la promotion de l'égalité réelle. Dans une société juste, le « droit à l'école » est insuffisant : l'égalisation des parcours scolaires doit être l'objectif. Pour cela, il faut passer de l'insupportable adresse « vous avez les mêmes droits, la compétition est ouverte, que meilleur gagne ! », à un précepte d'action « la République doit donner plus à ceux qui ont le moins ». »⁵³

Un positionnement idéologique droite/gauche différent sur les valeurs de solidarité et de compétition existe donc. Selon un discours de gauche, la compétition serait plutôt une valeur de droite. Selon un discours de droite, la solidarité ne doit pas être oubliée mais elle ne doit ni peser trop lourd sur l'activité économique, ni détourner les individus de l'effort à produire pour s'insérer dans l'activité socioéconomique.

Peut-être faudrait-il rapporter ces divergences dans la manière de concevoir la compétition et la solidarité à un débat politique plus ancien : celui de la liberté. La notion de liberté est en effet centrale dans le débat politique depuis la Révolution. Ce n'est pas ici le lieu de développements détaillés et on se limitera à quelques grands traits. L'Ancien Régime se caractérise par l'existence de privilèges attachés à l'aristocratie. Il ne peut être question d'égalité, l'inégalité est un trait légitime des sociétés : elle reflète la diversité du monde selon l'ordre divin de la création. Le basculement de l'Ancien Régime à la Révolution marque

⁵¹ « Le malaise dans la société singularise la France », entretien avec Alain Ehrenberg, *Le Monde*, 25 avril 2010.

⁵² Eloi Laurent et Jacques Le Cacheux, « Une Union sans cesse moins carbonée ? Vers une meilleure fiscalité européenne contre le changement climatique », *Notre Europe, Études et recherches*, n°74, np.

⁵³ Dominique Strauss-Kahn, *Les notes de la Fondation Jean-Jaurès*, n° 41 - juillet 2004, p. 60.

une avancée de la notion d'égalité. Les hommes naissent libres et égaux en droit : c'est l'égalité devant la loi. Pour les penseurs politique de la fin du 19^e et du 20^e siècles, cette égalité formelle est un préalable insuffisant. Aujourd'hui, pour la droite et la gauche classiques, l'État doit non seulement garantir l'égalité devant la loi mais également s'efforcer d'assurer l'égalité des chances. Ainsi, à droite, la compétition pourra s'exercer justement parce que les chances auront été équitables pour tous. A gauche, on visera davantage que la seule égalité des chances pour tendre vers une égalité réelle, utopique certes mais dont on s'approchera cependant par des mesures plus importantes de redistribution. Le politologue Jean-Marc Piotte résume ainsi ce clivage :

« À gauche, la social-démocratie et le socialisme démocratique valorisent la liberté, une certaine égalité sociale au-delà de la seule égalité devant la loi et une solidarité qui lie ensemble les diverses strates de la société. Cette position éthique et politique est défendue notamment, et sur des bases épistémologiques différentes, par le philosophe américain John Rawls et le philosophe canadien Charles Taylor. À droite, le néo-libéralisme valorise la liberté et la responsabilité individuelle au détriment de la solidarité collective et la méritocratie contre l'égalité sociale »⁵⁴

/// Quel équilibre aujourd'hui ?

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, la solidarité française s'est recomposée autour du projet porté par le Conseil national de la résistance. Il s'agissait alors de créer un système assurantiel financé par les cotisations salariales et patronales permettant de faire face aux grands risques de la vie (maladie, décès, chômage). La gestion de cette solidarité était confiée aux partenaires sociaux et l'État en était le garant. L'idée était donc bien d'articuler performance économique et solidarité : plus une société est compétitive, plus elle engrange des profits, plus les prélèvements sont importants et peuvent hausser le niveau des prestations. A partir des années 1970 la crise et le chômage de masse rendent cet équilibre plus complexe à tenir. Le sociologue Robert Castel explique ainsi :

« Avec un peu de recul, nous pouvons dire que nous sommes sortis du capitalisme industriel pour entrer dans un nouveau régime du capitalisme, qui se caractérise par une mise en compétition généralisée au niveau de la planète, qui concerne les individus comme les territoires et les États entre eux. C'est ce que nous nommons la mondialisation. Dans cette perspective, les régulations

⁵⁴ « La droite et la gauche », présentation lors d'une table-ronde sur l'ADQ à McGill University, printemps 2003, np.

collectives comme le droit du travail, les protections sociales, apparaissent comme des obstacles à la nécessaire mise en mobilité et la recherche de compétitivité »⁵⁵.

Une des conséquences de cette crise est un déséquilibre dans l'articulation solidarité / compétition : les « riches deviennent plus riches » et les « pauvres plus pauvres »⁵⁶. Pour lutter contre ce dérèglement, de nouveaux modes de financements se sont développés, traduisant une vision différente de la solidarité. L'assiette des cotisations a été élargie (CSG, CRDS, impôts, etc.) finançant un ensemble de minimas sociaux qui complètent l'assurance sociale. La part de ce qu'il est convenu d'appeler l'assistance augmente pour constituer une prise en charge jugée inférieure à plusieurs titres à l'assurance sociale. D'abord parce qu'elle ne relève pas des fruits du travail de l'assuré, mais capte comme un ultime filet de secours ceux qui ne bénéficient pas ou plus de l'assurance sociale. Ensuite, elle est souvent mal perçue, symbolisant « la générosité dispenseuse et aveugle d'un État obsolète »⁵⁷.

Ce déséquilibre est donc né d'une crise économique conduisant à une crise de l'emploi : la compétitivité affectée, c'est la solidarité qui est également touchée. Plus la concurrence est dure, plus elle s'exacerbe, plus la solidarité apparaît comme une charge qui plomberait la compétitivité. Daniel Cohen, dans *Homo economicus*⁵⁸ explique ainsi que la compétition « exacerbée » d'aujourd'hui a tué la coopération économique. « La société devient de plus en plus compétitive. Un monde néo-darwinien où les plus faibles sont éliminés et soumis au mépris des vainqueurs est en train de s'imposer »⁵⁹.

/// La coopération, nouvelle réalité ou chimère ?

Dans le secteur économique, les deux concepts sont également complexes à articuler. En effet, une entreprise doit s'organiser dans un marché qui favorise la concurrence, terme qui s'entend ici comme un synonyme de compétition⁶⁰. L'entreprise baigne dans un environnement compétitif et n'a pas vocation à s'entendre — par exemple sur les prix — avec ses concurrents et engager une stratégie de solidarité où chacun se mettrait à l'abri de

⁵⁵ Robert Castel, « Je constate qu'il y a des gens qui décrochent et qui n'ont plus ces moyens minimums pour faire société », entretien réalisé par Cédric Polère, Grand Lyon, DPDP, 2012. En ligne : <http://goo.gl/KGgcv> (consulté le 26 septembre 2012).

⁵⁶ *Idem*.

⁵⁷ Nicolas Duvoux, *L'assistance de plus en plus au cœur de la protection sociale en France : une évolution qui fait question*, Grand Lyon, DPDP, 2012. En ligne : http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/Nicolas-Duvoux-solidarite-2012.pdf (consulté le 26 septembre 2012).

⁵⁸ Albin Michel, 2012.

⁵⁹ Présentation de l'ouvrage <http://www.albin-michel.fr/-EAN=9782226240293>

⁶⁰ « Situation de marché dans laquelle des producteurs, des commerçants, des entreprises et, *p. méton.*, des produits rivalisent entre eux pour attirer la clientèle par différents moyens (prix plus bas, meilleure qualité) » (TLFi)

l'action de l'autre. Ce type de rapprochement est « *même condamné comme une entente qui fausse le jeu concurrentiel* »⁶¹ dont le rôle attendu est de réguler le marché et de produire des effets bénéfiques pour les consommateurs — une baisse des prix dans l'exemple. Ainsi, selon la Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 :

« Sont prohibées même par l'intermédiaire direct ou indirect d'une société du groupe implantée hors de France, lorsqu'elles ont pour objet ou peuvent avoir pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, les actions *concertées, conventions, ententes expresses ou tacites ou coalitions*, [...] » (art. 52). (Nous soulignons)

Pourtant le modèle appuyé sur la seule compétition est un modèle en recul. S'il reste valorisé dans un marché mondialisé, il a tendance à intégrer davantage de coopération et à se redéployer en fonction des territoires concernés. Trois questions se posent alors. (1) Peut-on comprendre la coopération comme une modalité de la solidarité ? (2) Quelles sont les logiques territoriales qui modifient le rapport interentreprises ? (3) Y a-t-il un ou des modèle(s) permettant de conjuguer solidarité et compétition industrielle ?

(1) Coopération et solidarité sont-ils synonymes ? Selon le Dicosyn, le dictionnaire de synonymes du laboratoire CRISCO, oui. Cela est confirmé par la carte de proxémie du laboratoire ERSS. Sont-ils interchangeable ? Non. C'est dans un contexte et un usage particulier que les deux termes sont synonymes. Il nous semble que leur proximité sémantique est la plus forte lorsque le mot solidarité est employé dans son sens factuel d'interdépendance et non lorsqu'il comporte une dimension morale. Dans le contexte de l'entreprise, la solidarité comme coopération sera entendue dans le sens de liaison / mariage / contrat, soit une solidarisation de certains intérêts. Il y aurait alors deux modèles types :

« A des marchés relativement stables se seraient substitués des marchés caractérisés par une concurrence « excessive », « agressive » ou « prédatrice » (Le Roy, 2002). L'entreprise n'a alors plus le choix et doit adopter un comportement agressif, ou hypercompétitif, tout simplement pour se maintenir sur le marché » (D'Aveni, 1995). À l'opposé de ce paradigme concurrentiel, le paradigme relationnel met principalement l'accent sur la coopération (Dyer et Singh, 1998). Dans cette approche, une firme établit et renforce sa compétitivité en développant des alliances stratégiques, des réseaux, ou des stratégies collectives (Astley et Fombrun, 1983; Yami et Le Roy, 2007). La capacité à entrer en relation permet d'accéder à de nombreuses ressources et est créateur d'un avantage relationnel »⁶²

⁶¹ Le Roy Frédéric et Yami Saïd, « Les stratégies de coopération », *Revue française de gestion*, 2007/7 n° 176, p. 83. En ligne : www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2007-7-page-83.htm (consulté le 23 septembre 2012).

⁶² Giovanni Battista Dagnino « La dynamique des stratégies de coopération », *Revue française de gestion*, 7/2007, n° 176, p. 88. En ligne : www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2007-7-page-87.htm (consulté le 24 septembre 2012).

En ce sens, il faudra faire la distinction entre ce type de solidarité-coopération et la solidarité promue par une entreprise qui entendrait être solidaire au sens moral du terme. Dans cette dernière configuration, l'entreprise pourrait traduire sa volonté en mettant en avant, par conviction et non par stratégie, des valeurs d'entraide parce qu'elle considère qu'elle possède une vocation sociale. Dans ce sens là, on parle d'entreprises coopératives et d'économie sociale et solidaire depuis Charles Gide qui en a théorisé le modèle. Ce sont des formes d'entreprises qui cherchent à développer un avantage concurrentiel pour en faire un élément de solidarité. Il s'agira par exemple de créer une centrale d'achat non pas pour augmenter les marges bénéficiaires mais pour proposer des produits peu chers aux consommateurs.

Charles Gide (1847-1932) fut l'un des principaux théoriciens de l'économie sociale. *On entend par « économie sociale » les mutuelles, les associations et les coopératives, le trait commun de ces structures étant qu'elles fonctionnent en vue de la satisfaction de leurs membres et non en vue de la rentabilisation maximale d'un capital. Ainsi, Gide se distingue à la fois du marxisme et du libéralisme. Il croit en la réforme sociale par la création de coopératives, en particulier de coopératives de consommation. Il suggère que les consommateurs utilisent comme levier d'émancipation les mécanismes de marché, en inversant les rapports de force, notamment ceux qui opposent le capital au travail. Le premier rôle des coopératives est en effet, selon Gide, de faire du capital un instrument au service du travail. Il croit en un système social qui serait piloté non par les profits, mais par les besoins, et non par le seul capital, mais également par le travail. Ainsi, c'est l'essor des coopératives qui permettrait à terme une auto-organisation du prolétariat.*

Source : *Alternatives Economiques Poche* n° 021 - novembre 2005

(2) Les logiques territoriales entraînent la relativisation des perspectives de compétition. Comment ? La compétition internationale étant de plus en plus rude, des logiques de compétition peuvent se recomposer et s'assouplir localement pour ouvrir des espaces de coopération. Il s'agira alors de « s'unir pour faire face ». Michael Porter, professeur de stratégie d'entreprise à l'Université Harvard, a modélisé sous la notion de cluster ou pôle de compétitivité l'intérêt de la coopération stratégique des entreprises. Le regroupement et la coopération ne sont pas seulement des façons de faire des économies d'échelle, ils renvoient à un modèle plus fertile en innovations. Il s'agit d'un système d'acteurs diversifiés — R&D, gouvernance territoriale, firmes — qui coopèrent au bénéfice de tous : « *la coopération et l'apprentissage collectif au sein de réseaux régionaux permettent de promouvoir l'innovation et la compétitivité des firmes et des régions* »⁶³. Le modèle des clusters nécessiterait des développements plus importants tant il a été utilisé et commenté

⁶³ Divya Leducq et Bruno Lusso, « Le cluster innovant : conceptualisation et application territoriale », *Cybergeog* : *European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, article 521, § 2. En ligne : <http://cybergeog.revues.org/23513> (consulté le 25 septembre 2012).

depuis les années 1990. Dans le cadre de l'articulation entre solidarité et compétition, il nous suffit cependant de poser que ce modèle utilise la coopération *comme un moyen* d'accroître un avantage compétitif.

(3) Y a-t-il des modèles permettant de conjuguer solidarité et compétition économique ? Le suspens est en partie éventé puisque l'on vient de voir que l'économie sociale et les pôles de compétitivité sont deux schémas organisationnels où se trouvent coopération/solidarité et compétition. L'une cherche à produire des gains de compétitivité de manière à accroître sa capacité à transformer la société et à la conduire vers plus de solidarité, l'autre est un modèle de coopération stratégique visant des gains de compétitivité. A chaque fois, il y a bien articulation des deux dimensions, mais dans les deux cas, l'une est subordonnée à l'autre, comme si compétition et coopération étaient « *dans leur définition, fondamentalement différents et opposés* »⁶⁴. Apparue au cours des années 1990, la notion de coopération⁶⁵ — néologisme formé sur la contraction de coopération et compétition par Ray Noorda (1924–2006), le fondateur de l'entreprise de logiciel Novell, et popularisé par les chercheurs américains Adam M. Brandenburger et Barry J. Nalebuff⁶⁶ — pourrait échapper à ce déséquilibre et rendre compte d'une « *approche paradoxale* »⁶⁷ entre compétition et coopération. C'est en tout cas la question que pose l'un de ses théoriciens Giovanni Battista Dagnino lorsqu'il prévient que, finalement, la coopération n'est ni une nouvelle forme de compétition, ni une nouvelle forme de coopération, mais un modèle qui « *exprime le cœur du problème, soit la nature paradoxale que contient une relation simultanée de coopération et de compétition* »⁶⁸

« Depuis sa popularisation par Nalebuff et Brandenburger (1996), le concept de coopération est devenu une nouvelle doctrine stratégique dans laquelle les stratégies relationnelles les plus performantes sont les stratégies de coopération. En effet, les stratégies de compétition pure lui sont inférieures parce qu'elles ne font bénéficier à l'entreprise que des avantages de la compétition. De même, les stratégies de coopération pure ne font bénéficier à l'entreprise que des avantages de la coopération. Les stratégies de coopération apportent à l'entreprise le double bénéfice procuré par la coopération et par la compétition. Elles deviennent donc la stratégie relationnelle à privilégier par les dirigeants pour augmenter la performance de l'entreprise. En ce sens, la coopération s'érige en nouvelle doctrine stratégique au sens normatif du terme »⁶⁹.

⁶⁴ Giovanni Battista Dagnino, « La dynamique des stratégies de coopération », *op. cit.*, p. 92.

⁶⁵ Nous renvoyons pour l'historique du concept à ce qu'en dit Giovanni Battista Dagnino, « La dynamique des stratégies de coopération », *op. cit.*

⁶⁶ Nalebuff B et Brandenburger A., *La co-opétition, une révolution dans la manière de jouer concurrence et coopération*, Village Mondial, Paris, 1996.

⁶⁷ Giovanni Battista Dagnino, « La dynamique des stratégies de coopération », *op. cit.*, p. 92

⁶⁸ *Idem* (nous soulignons).

⁶⁹ *Idem*, pp. 90-91.

Pour Giovanni Battista Dagnino, la coopétition représente une vraie rupture qui nécessite de revoir les modes de managements collectif et individuel, les stratégies commerciales, ainsi que la culture d'entreprise, puisqu'une firme rivale devient pour l'autre un « *partenaire-adversaire* »⁷⁰. Les recherches autour de ce concept — qui n'a pas 20 ans d'existence — sont en cours de constitution et les questions qui se posent demeurent nombreuses. Nous n'en relayons que quelques-unes : « *Quelles sont les caractéristiques essentielles de la coopétition que l'on retrouverait dans tous les contextes ? [...] Quelles sont les motivations des acteurs quand ils s'engagent dans une stratégie de coopétition ? [...] Ces stratégies sont-elles plus performantes que les stratégies de compétition pure ou de coopération pure ?* »⁷¹ Ajoutons-en une : La coopétition, concept formulé dans le cadre du management stratégique, peut-il être fertile pour décrire des situations hors du champ économique ? Difficile de répondre puisqu'il ne semble pas avoir été analysé, pour l'heure, hors de la sphère de l'entreprise.

/// Le sport : la conciliation des enjeux individuels et des enjeux collectifs

Bien que le terme coopétition ne semble pas employé dans d'autres disciplines des sciences humaines et sociales, on peut se tourner vers d'autres champs de la vie en commun à l'intérieur desquels solidarité et compétition sont deux directions (stratégique ou morale) que les individus peuvent chercher à articuler. Le premier de ces secteurs est le sport collectif. Pourquoi celui-ci ? D'abord parce que s'y trouvent alliés des enjeux individuels et des enjeux collectifs qui peuvent justifier la mise en place de stratégies à la fois collaboratives et compétitives. Ensuite parce que c'est dans le sport que la notion de compétition moderne a émergé à la fin du 19^e siècle.

On l'a vu en définissant la notion de compétition mais il nous faut le redire ici : le sport moderne est construit sur la compétition qui en est consubstantielle. Qu'est-ce à dire ? Que sans la dimension de compétition, on ne saurait parler de sport *stricto sensu* mais seulement d'activité physique. Certes, ce n'est pas le seul élément de définition du sport. Les règles (temps, espace et modalités de jeu) par exemple en sont un autre. Mais pratiquer un sport, c'est mesurer une performance et se situer sur une échelle ou un barème. Qu'on se mesure à des adversaires ou qu'on lutte contre ses propres limites, qu'importe, l'essence du sport est effort, performance, tentative de dépassement des autres et surtout de soi-même. Un esprit de compétition parfaitement rendu dans la devise des Jeux Olympiques modernes : *citius, altius, fortius*, plus vite, plus haut, plus fort.

⁷⁰ *Idem*, p. 93.

⁷¹ *Idem*, pp. 95-96.

Parallèlement, la coopération est aussi une dimension décisive du sport, en particulier des sports collectifs. L'une des pires remarques à adresser au joueur d'une équipe est de lui reprocher de « jouer personnel » alors qu'il devrait « jouer collectif ». La valeur mise ici en avant est celle qui conduit le joueur à ne pas rechercher son avantage exclusif pour se mettre au service d'un collectif. L'individu au service de tous pour que l'ensemble en tire un avantage compétitif.

On le voit, le sport, paradigme de la compétition, nécessiterait aussi de cultiver la solidarité : « si le match est formateur, c'est précisément parce qu'il apprend à gérer les tensions entre ces deux dimensions, l'une ne pouvant guère se passer de l'autre »⁷². Il y a de quoi être surpris par cette conclusion du sociologue Pascal Duret puisque jusque là ces deux principes passaient pour antinomiques. Sans doute faudrait-il pour mieux comprendre ces relations tenir compte des groupes qu'elles concernent à un moment bien déterminé dans le temps et des différents sens de la solidarité. On peut ainsi définir, d'un côté, la compétition entre les individus d'une même équipe et, de l'autre côté, la compétition entre deux équipes rivales. Pour être victorieux dans la seconde compétition, celle qui oppose les deux équipes, il faudra effacer la première, celle qui concerne les joueurs d'une même équipe. En effet, tous les joueurs de chacune des équipes savent que pour que leur équipe s'impose, il leur faut jouer de manière collective, construite, en utilisant les compétences de tous et faire montre de solidarité dans l'épreuve. De plus, l'appartenance à une même équipe implique la solidarité, dans le sens d'interdépendance. Dans l'équipe chaque joueur est lié aux autres : vainqueurs ou perdant leur destin est identique. Cependant, la contribution de chaque joueur à la victoire peut ne pas être la même et ceux qui ont bien joué en sortiront grandis individuellement tandis que les autres pourront souffrir d'une contre-performance.

« Dire que les membres de l'équipe sont interdépendants signifie qu'ils sont tenus de coopérer. Dire qu'ils sont autonomes revient à dire en même temps qu'ils peuvent choisir de ne pas le faire. Mettre en danger certains coéquipiers, chercher à modifier les buts collectifs, vouloir s'allouer plus de ressources sont des objectifs que les individus peuvent poursuivre dans une équipe ; ce qui les amène à entrer en concurrence. Contrairement à la vision naïve et enchantée faisant de la coopération le seul mode relationnel au sein de l'équipe sportive, on peut affirmer sans risque que l'activité collective est un entrelacs de relations coopératives et concurrentielles. La compétition ne s'arrête pas à la porte de l'équipe. La dynamique du groupe de l'équipe sportive est donc trop souvent donnée comme reposant uniquement sur de la cohésion créée par l'enjeu. Or pour se sentir exister au sein d'un groupe compétitif, les individus ont besoin de se confronter à des situations qui génèrent des rivalités »⁷³

⁷² Pascal Duret, *Sociologie de la compétition*, op. cit., p. 106. (Nous soulignons).

⁷³ Pascal Duret, *Faire équipe*, Armand Colin, 2011, p. 12.

Il s'agit donc d'un véritable travail de dentellière que doivent accomplir les entraîneurs sportifs pour associer, selon des dosages qui varient en fonction des circonstances, solidarité et compétition. Ils proposent « *un découpage temporel entre la rivalité interne (à l'entraînement) et la solidarité (en match). Ils doivent savoir doser la concurrence : trop de compétition interne fragilise les liens entre joueurs, pas assez de compétition interne renforce les statuts acquis une fois pour toute* »⁷⁴. Par ailleurs, la priorité donnée à tel ou tel des deux comportements peut changer selon les circonstances. Si l'équipe adverse est une équipe particulièrement honnie et que la rivalité est forte, comme par exemple lors d'un derby, la solidarité interne à l'équipe pourra s'en trouver renforcée. Autre cas de figure. Dans le sport professionnel, l'individualisation des joueurs est un effet de leur starisation mise en scène et entretenue à des fins publicitaires. Cette dimension pourra renforcer, dans une certaine limite, la concurrence entre les joueurs, et leur envie de se démarquer du groupe sur le terrain. Le travail de l'entraîneur consiste donc à réévaluer en permanence les conditions du groupe pour trouver le bon équilibre :

« Les premières tensions au sein des équipes concernent aujourd'hui l'opposition entre solidarité et individualisme. L'effacement des individualités, le « sacrifice » au profit du collectif entrent en conflit avec toutes les situations où les joueurs « tirent leur épingle du jeu » (parfois en restant « collectifs » parfois non). L'injonction faisant de l'abnégation des individus une ressource pour le collectif ne va plus sans la contrepartie faisant du collectif une ressource pour l'individu »⁷⁵.

Ici, l'équilibre signifie la présence de deux forces contraires qui chacune sont actives. Car l'équilibre n'est pas statique, il est le constant rééquilibrage de forces qui parce que différentes assurent l'aplomb. Voilà comment, dans une équipe, pourrait s'analyser la congruence de la concurrence et de la coopération. C'est également à cette conclusion que conduit la lecture de Jacques Saury, psychologue du sport et chercheur à l'université de Nantes, non plus dans le domaine du foot mais celui de la régates nautique. Une analyse qui nous ramène à la notion de coopération évoquée dans le cadre du monde économique :

« Cette mise en évidence d'alternance d'interactions coopératives et concurrentielles entre des partenaires engagés dans la réalisation d'une tâche commune amène à repenser la notion de performance collective. La réalisation d'une performance collective n'exclut pas les conflits et les divergences de points de vue. Elle ne peut se réduire à une activité coopérative dans laquelle chacun cherche à faciliter l'activité de l'autre : elle intègre à la fois des processus coopératifs et concurrentiels (Saury, 2008b). Ces processus concurrentiels servent la performance collective en offrant des occasions de réguler le partage des informations contextuelles. Cette imbrication de processus coopératifs et compétitifs se retrouve dans d'autres situations, notamment les situations de travail. A titre d'illustration Gatewood (1984) a caractérisé, lors d'une étude sur la pêche au saumon en Alaska, la manière dont certains patrons de bateaux coordonnaient leurs actions et

⁷⁴ Pascal Duret, *Sociologie de la compétition*, op. cit., p. 108.

⁷⁵ Pascal Duret, *Faire équipe*, op. cit., p. 14.

s'informaient mutuellement lors de leur recherche de bancs de poissons. Elle fait également écho à la notion de « coopétition », qui a été proposée par Nalebuff et Brandenburger (1996) pour désigner l'association de comportements stratégiques de coopération et de compétition simultanés de la part de deux ou plusieurs entreprises. Le fait que la simultanéité de ces comportements se retrouve entre des adversaires (dans le cas des entreprises mais aussi des sportifs) et des partenaires d'une même équipe nous invite à penser que coopération et compétition sont des facettes indissociables de la construction de toute activité collective (Saury, 2008b) »⁷⁶

L'une des conclusions qui pourraient donc être tirée de cet examen du lien entre solidarité et compétition dans le cadre des sports collectifs est que « [...] *les interactions sportives pourraient être fondamentalement marquées par une dualité coopérative/compétitive, qu'il s'agisse de tâches coopératives ou de tâches compétitives* »⁷⁷. Ainsi les interactions sportives seraient assez similaires à d'autres interactions repérables dans les activités humaines, notamment le monde de l'entreprise. Qu'en est-il à l'école ?

/// L'école : choisir entre élitisme et égalitarisme ?

L'école est une institution où se pose de manière problématique l'articulation entre solidarité et compétition. En effet, l'école de la République a été pensée avec cet objectif de changer le mode de sélection par la naissance qui caractérisait l'Ancien Régime⁷⁸. Elle répondait donc à des enjeux d'égalité des chances et de distinction : forger une élite éduquée et répondre à une demande de méritocratie. Mais l'égalité des chances apparaît rapidement comme limitée et les radicaux-socialistes auront à cœur de confier à l'école une plus large mission de justice sociale. Leur ambition :

« Dépasser, d'une part, l'élitisme archaïque de la distribution héréditaire des carrières au profit d'une autre logique élitaire adaptée aux exigences d'efficacité de l'économie moderne ; recycler,

⁷⁶ Carole Sève, Jérôme Bourbousson, Germain Poizat, Jacques Saury, « Cognition et performance collectives en sport », *Intellectica*, 2009/2, p. 17. La référence 2008b renvoient à Jacques Saury, « Transitions entre formes coopératives et non-coopératives d'activité collective : la prise de décision tactique au sein d'équipages experts en voile », In J.M. Hoc & Y. Corson (Eds.), *Actes du Congrès 2007 de la Société Française de Psychologie* (pp. 177-185). En ligne : www.sfpsy.org/IMG/pdf/actes-SFP2007.pdf (consulté le 27 septembre 2012).

⁷⁷ Jaques Saury, « Transitions entre formes coopératives et non-coopératives d'activité collective », *op. cit.*, p. 183.

⁷⁸ François Dubet rappelle l'Art. 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « *Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents* », *L'école des chances*, Seuil, La république des idées, 2004, p. 13.

d'autre part, pour l'adapter au monde présent, le projet socialiste d'« éducation intégrale » jusqu'alors inscrit dans l'utopique perspective égalitariste d'une société sans classes »⁷⁹

Pour faire le lien avec notre sujet, commençons par poser que l'élitisme représente une forme de la compétition, ici la course individuelle au mérite scolaire permettant de prétendre à de meilleures opportunités professionnelles et à la distinction sociale qui les accompagne. Quant à l'égalitarisme, il représente une forme de solidarité dans la mesure où l'ensemble d'un groupe d'apprentissage pourra chercher à avancer à la même vitesse, prendre soin de ceux qui peinent, etc. Or peut-on concilier égalitarisme et élitisme ou faut-il choisir ? Et s'il est possible de les articuler, alors comment ? Peut-on le faire dans un même temps, comme le concept de coopération semble le décrire dans le champ économique et sportif ? Doit-on distinguer des temps différents ?

Les sociologues de l'éducation François Dubet et Marie Duru-Bellat ont cherché à répondre à la question de l'articulation entre élitisme et égalitarisme. Dans un article de la *Revue Française de Pédagogie*⁸⁰, ils examinent la notion de méritocratie. Si dans le principe, la méritocratie est un système de distinction et de promotion plus juste que celui de la naissance qu'il entend remplacer, dans les faits il se heurte à une réelle difficulté d'application. En effet, pour que l'idée de mérite puisse s'appliquer, il faut que la compétition soit juste. Autrement dit, la justice sociale est un pré requis. Or les analyses de Bourdieu sur les inégalités de classes à l'origine de la reproduction des élites ont achevé de montrer l'utopie de la méritocratie. Les deux auteurs expliquent ainsi que si l'école de la République a certes relevé le niveau général d'instruction en France, les inégalités n'ont pas disparu pour autant et que « [...] *la compétition pour l'accès aux diplômes les plus prestigieux est de plus en plus rude avec l'élargissement du vivier des concurrents* »⁸¹. Dubet et Duru-Bellat citent également d'autres inégalités : la différence de talents des élèves, les différences sociologiques, les différences liées au genre, celles qui sont inhérentes au système scolaire, comme la carte scolaire ou la différence entre les équipes éducatives, etc. Tous ces facteurs empêchent d'envisager une stricte égalité de la compétition. Et pourtant la compétition scolaire paraît indispensable parce qu'elle est moins injuste qu'un ordre qui serait imposé par la naissance. La méritocratie jouerait comme un genre de fiction sociale par laquelle il est possible de « [...] *construire des inégalités justes, c'est-à-dire des inégalités légitimes alors que les autres inégalités, celles de la naissance notamment, sont*

79 Frédéric Mole, « L'« égalité dans la diversité » : un modèle de justice à la préhistoire de l'école unique (1898-1914) », *Revue française de pédagogie*, 159, avril-juin 2007. En ligne : <http://rfp.revues.org/665> (consulté le 03 octobre 2012), p. 23.

⁸⁰ François Dubet, Marie Duru-Bellat, « Qu'est-ce qu'une école juste ? », *Revue Française de Pédagogie*, n° 146, janvier-février-mars 2004.

⁸¹ *Idem*, p. 106.

inacceptables [...] »⁸². Les auteurs proposent donc de ne pas s'en tenir à « l'égalité pure », principe selon lequel chacun reçoit la même chose, pour arriver à un rééquilibrage des chances par divers mécanismes comme la discrimination positive, des procédés de redistributions, l'aide scolaire spécifiquement ciblée aux élèves en difficulté, etc., autrement dit des mécanismes de solidarité en vertu de laquelle ceux qui ont moins se voient attribuer plus. Alors, si les inégalités demeurent, au moins les principes de rééquilibrages auront-ils pu permettre d'améliorer le sort des plus fragiles et notamment en posant l'idée qu'un socle de connaissance minimum doit être enseigné à tous les élèves.

« L'introduction du « principe de différence », c'est-à-dire le souci du sort réservé aux élèves les plus faibles, quelles que soient les raisons de leur faiblesse relative, constitue sans doute la figure de la justice la plus capable de contrebalancer la « cruauté » du modèle méritocratique de l'égalité des chances. Ce souci des minima dus aux plus faibles, s'il peut apparaître comme un renoncement au regard de l'ambition de la juste sélection des meilleurs, permet pourtant de redéfinir les finalités de l'école commune obligatoire et de rompre avec la seule détermination par l'aval des études qui induit une forme continue de sélection par l'échec. Il obligerait à redéfinir des contenus scolaires communs et à s'interroger sur l'utilité sociale des formations offertes aux élèves, y compris aux plus faibles »⁸³.

Ainsi progresse l'idée d'une forme de sanctuarisation des premiers temps scolaires qui échapperaient à la compétition et seraient dévolus à l'apprentissage d'un socle commun. Voilà donc posée la possibilité d'articuler solidarité et compétition, non pas directement, mais en distinguant des temps d'apprentissage :

« Il faut donc s'assurer que, avant l'égalité des chances, tous les élèves et notamment les plus faibles bénéficient d'une certaine égalité des places, d'égalité élémentaire des acquis et des compétences. A mon avis, c'est là la vocation de l'école commune, de l'école élémentaire et du collège. La compétition de l'égalité des chances doit commencer plus tard afin que les plus faibles des élèves obtiennent ce à quoi ils ont droit »⁸⁴.

De la même manière, dans *L'école des chances*, François Dubet écrit : « *En termes de justice, nous gagnerions sans doute à distinguer fermement le temps de la culture commune et de la solidarité obligatoire, et le temps de la compétition et de l'égalité de chances* »⁸⁵. Un rapport du Sénat suit la même ligne. Il commence par porter une critique au principe méritocratique :

« La notion de mérite fait actuellement l'objet d'un engouement excessif dans l'univers scolaire. Si l'école fonctionnait réellement sur la base du mérite, quelle qu'en soit la définition, alors aucune

⁸² *Idem*, p. 107. Voir aussi François Dubet, *L'école des chances*, *op. cit.*, p. 7.

⁸³ *Idem*, p. 111.

⁸⁴ Entretien de François Dubet réalisé par Catherine Panassier pour la Direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) du Grand Lyon, juin 2012.

⁸⁵ Seuil, 2004, p. 70.

corrélation solide entre réussite scolaire et origine sociale ne pourrait être mise en évidence. C'est pourtant le cas, si bien qu'il faut en conclure que la méritocratie est surtout un instrument rhétorique pour présenter l'élitisme sous un jour plus acceptable dans une société démocratique. [...] Le dévoiement de la logique méritocratique finit par justifier les inégalités scolaires en figeant et en naturalisant les potentiels d'apprentissage de chaque enfant et en faisant de l'échec scolaire la sanction inévitable d'une supposée incapacité personnelle de l'élève. »⁸⁶

Mais comment alors revenir à une « *logique méritocratique* » non « *dévoyée* » ? Comment « *sans récuser l'importance du mérite individuel, dont on ne pourrait entièrement se dispenser* », peut-on les « *rééquilibrer par des principes d'équité et de mixité sociale* »⁸⁷ ? :

« Votre rapporteure estime dès lors essentiel, comme l'a souligné Marie Duru-Bellat (IEP Paris) lors de son audition devant la commission de la culture, de dissocier deux temps au cours de la scolarité. La première phase, au moins pendant la scolarité obligatoire, doit être totalement commune à tous les élèves et les amener *collectivement* au plus haut degré de développement possible. C'est seulement dans un deuxième temps et progressivement, sans la brutalité de l'orientation actuelle par défaut et par l'échec, que peut se mettre en oeuvre un processus plus sélectif et différencié, avant l'entrée sur le marché du travail. Il faut donc résister à la tendance actuelle à faire débiter toujours plus précocement la phase d'évaluation, de classement et de sélection, en rognant peu à peu le temps de l'instruction commune »⁸⁸.

Cette idée de protéger les premiers temps de la vie scolaire est une manière d'articuler solidarité et compétition : au primaire et au collège, le temps de la solidarité scolaire, à partir du lycée, celui de la compétition permettant de distribuer selon le mérite les places dans une société qui n'est pas égale. C'est aussi une manière d'affirmer l'irréductibilité de la compétition et de la solidarité.

Toutefois, on trouve d'autres auteurs pour lesquels il est possible d'articuler une forme de la solidarité avec une forme de la compétition. En analysant l'évolution des résultats des enquêtes PISA⁸⁹, les sociologues Christian Baudelot et Roger Establet trouvent, du côté du modèle finlandais notamment, la conviction qu'il est possible d'allier efficacité scolaire — c'est-à-dire la formation d'une élite — et justice sociale — qui permet de faire monter significativement le niveau scolaire commun. « *Une des conditions fondamentales pour dégager des élites brillantes et nombreuses est de combattre avec la dernière énergie l'échec*

⁸⁶ *Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication par la mission d'information sur le métier d'enseignant*, par Mme Brigitte Gonthier-Maurin, Sénateur, juin 2012, p. 60. En ligne : www.senat.fr/rap/r11-601/r11-6011.pdf (consulté le 3 octobre 2012).

⁸⁷ *Idem*, p. 61.

⁸⁸ *Idem* (nous soulignons).

⁸⁹ Les enquêtes PISA (*Programme for International Student Assessment*) sont conduites par l'OCDE. Triennales, elles mesurent depuis 2000 les performances des systèmes éducatifs des pays membres ou non.

scolaire »⁹⁰. Ainsi pour les deux sociologies, plus l'école est égalitaire plus les résultats sont bons : « *Les données de l'OCDE établissent d'une manière irréfutable que les efforts pour doter tous les élèves d'une formation initiale minimale de grande qualité conditionne le nombre et le niveau des meilleurs. Pour une fois, l'équité et l'efficacité marchent main dans la main* »⁹¹.

/// vers une révision du modèle anthropologique

Depuis Charles Darwin, et plus encore Herbert Spencer et le principe de « *la survie du plus apte* », l'idée de compétition s'est imposée à l'ensemble de l'espace social. Révélant l'ordre naturel des choses, elle apparaissait comme le moteur de l'évolution animale et humaine, et trouvait ainsi une très forte légitimité. Jean-Marie Pelt montre combien la conception de la compétition a pesé sur la manière de comprendre la société. Mais il explique aussi que si la compétition et « l'exclusion compétitive » sont bien des modèles présents dans l'univers biologique, ils ne sont ni les seuls ni universels. À côté des relations compétitives, on trouve également bon nombre de relations coopératives : « *On en arrive alors à considérer que la nature résulte d'un équilibre dialectique entre compétition et coopération* »⁹².

Poser que dans l'ordre naturel la coopération a une place est une chose, parvenir à montrer quelle vertu la coopération ou la solidarité peut tenir plus spécifiquement dans l'ordre anthropologique en est une autre. Les recherches tendent à montrer que l'empathie aurait des fondements inscrits dans la structure même du cerveau⁹³ et qu'elle pourrait être un moteur de l'action. Si l'empathie n'est pas la solidarité, elle est un sentiment de souffrance inspiré par la souffrance de l'autre qui peut conduire à la solidarité. Autrement dit, l'idée que nous serions biologiquement programmés pour le conflit, l'agression et la compétition s'effritent. Le primatologue Frans de waal explique ainsi que « *S'il n'y avait que conflits et rivalités, le coût de la vie serait exorbitant* »⁹⁴. Ces positions conduisent à relativiser la part de la compétition dans l'évolution, entament un peu de la légitimité naturelle de celle-ci, et renforcent au contraire le poids de la coopération. Charles Gardou, Directeur de l'Institut

⁹⁰ Christian Baudelot et Roger Establet, *L'élitisme républicain*, Seuil, La République des idées, 2009, p. 41. Voir aussi p. 71 : « *Les systèmes scolaires les moins inégalitaires socialement sont aussi les plus efficaces* ».

⁹¹ *Idem* (nous soulignons).

⁹² « La compétition est-elle un fait de la nature ? », in *La compétition, mère de toute chose ?*, colloque interdisciplinaire sous la présidence de Jean-Marie Pelt, Le collège supérieur, Lyon, 2007, p. 83.

⁹³ Voir « Il n'est pas possible d'affirmer, en l'état actuel des connaissances, que la solidarité a un fondement naturel, ou neurologique. Mais il existe une fonction biologique câblée pour l'empathie », François Mauguère, entretien réalisé par Cédric Polère pour la DPDP, Grand Lyon. En ligne : <http://goo.gl/FqXtr> (consulté le 4 octobre 2012).

⁹⁴ Entretien dans *Sciences humaines*, n° 223, février 2011, p. 37.

des Sciences et Pratiques de l'Université Lyon 2, explique même pour sa part que la fragilité peut se révéler une force :

« [Charles Gardou :] Le risque est de se pervertir dans une célébration exclusive de la force physique et intellectuelle. Or la force nous divise, quand la fragilité nous fait solidaires, parce qu'elle suppose qu'on se réunisse pour faire face aux aléas de la vie. Vous trouvez que je défends une sorte de morale de la fragilité ? Pas du tout. Ce n'est pas une morale, c'est une réalité de la vie qui crève les yeux.

[*La Liberté*] : - Dans la nature pourtant, c'est la loi du plus fort qui est le moteur de la vie, non ?

[Charles Gardou :] Non, au contraire. La vie, tant animale qu'humaine, s'exprime en des phénomènes de protection. Sans cela, les petits ne survivraient pas. Même le règne végétal est lié par la fragilité. A l'image de la monotrope, une herbe incapable de se nourrir par photosynthèse. Pour survivre, grâce aux filaments d'un champignon, elle se lie à un arbre qui devient son hôte. Ainsi, cette petite plante vulnérable et dépendante a su faire éclore des facultés de suppléance inattendues. Et elle vit. »⁹⁵

Ainsi, la compétition aurait un coût assez élevé et les stratégies qui ne relèveraient que de ce mode pourraient se révéler moins performantes que celles qui reposent sur la coopération. Une manière finalement assez compliquée de présenter l'adage populaire selon lequel « l'union fait la force »... Ce qui est cependant nouveau et intéressant à noter, c'est que le modèle anthropologique réintègre des éléments d'explication qui donnent un rôle à la coopération et à la solidarité. La coopération peut devenir un mode particulier, parfois temporaire, de la compétition. Ainsi, loin d'être un frein au développement elle se tourne en un avantage compétitif.

« L'avantage sélectif n'est pas strictement biologique ; il est également social. Dans cette conception, baptisée *effet réversif de l'évolution* par Patrick Tort (1996), l'éducation prend la main et dote l'homme de comportements qui s'opposent aux effets primitivement éliminatoires de la sélection naturelle : « La sélection naturelle sélectionne la civilisation, qui s'oppose à la sélection naturelle » (Patrick Tort, 1997, p. 68). Ce paradoxe trouve résolution dans ce que Charles Darwin appelle les instincts sociaux, par le biais desquels la sélection naturelle a sélectionné son contraire. Au lieu de l'élimination des moins aptes, apparaît le devoir d'assistance aux malades et aux infirmes, processus illustrant le renversement progressif qui produit un effet de rupture, comme le nomme Patrick Tort. L'émergence du progrès et de la morale a partie liée avec l'évolution. La sélection naturelle, au cours de sa propre évolution, s'est soumise elle-même à sa propre loi, sa forme nouvelle protège le faible et l'emporte, parce que avantageuse, sur l'ancienne forme qui privilégiait l'élimination. La sélection naturelle a donc travaillé à son propre déclin en ayant retenu, en particulier, ce que Charles Darwin nomme *l'instinct de sympathie*. À ce titre, celui qui ne considère pas un autre être humain, aussi

⁹⁵ «Nous naissons tous handicapés», entretien dans *La Liberté*, 21 août 2012. En ligne : <http://goo.gl/hnJTb> (consulté le 3 octobre 2012).

éloigné soit-il de lui de par sa conformation, comme un semblable, celui-là régresse sur l'échelle de l'évolution »⁹⁶

Par cette vue qui peut sembler décalée par rapport au discours standard, on retrouve la pensée de l'anarchiste Kropotkine (1842-1921) qui avait fait de l'entraide un principe naturel et anthropologique qu'il opposait à la sélection compétitive de Darwin. C'est ce principe, à la fois clé pour comprendre l'évolution et décisif pour fonder une société juste, qu'il développe dans *L'Entraide, un facteur de l'évolution* :

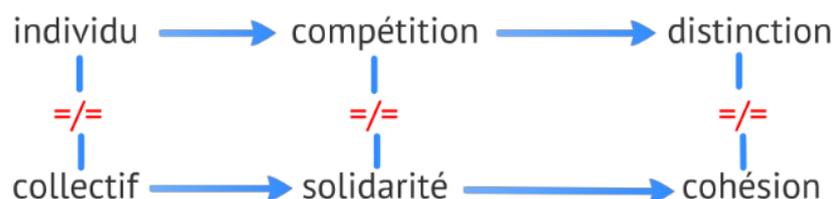
« On peut objecter à ce livre que les animaux aussi bien que les hommes y sont présentés sous un aspect trop favorable ; que l'on a insisté sur leurs qualités sociables, tandis que leurs instincts anti-sociaux et individualistes sont à peine mentionnés. Mais ceci était inévitable. Nous avons tant entendu parler dernièrement de « l'âpre et impitoyable lutte pour la vie, » que l'on prétendait soutenue par chaque animal contre tous les autres animaux, par chaque « sauvage » contre tous les autres « sauvages » et par chaque homme civilisé contre tous ses concitoyens - et ces assertions sont si bien devenues des articles de loi - qu'il était nécessaire, tout d'abord, de leur opposer une vaste série de faits montrant la vie animale et humaine sous un aspect entièrement différent. Il était nécessaire d'indiquer l'importance capitale qu'ont les habitudes sociales dans la nature et dans l'évolution progressive, tant des espèces animales que des êtres humains ; de prouver qu'elles assurent aux animaux une meilleure protection contre leurs ennemis, très souvent des facilités pour la recherche de leur nourriture (provisions d'hiver, migrations, etc.), une plus grande longévité et, par conséquent, une plus grande chance de développement des facultés intellectuelles ; enfin il fallait montrer qu'elles ont donné aux hommes, outre ces avantages, la possibilité de créer les institutions qui ont permis à l'humanité de triompher dans sa lutte acharnée contre la nature et de progresser, malgré toutes les vicissitudes de l'histoire. C'est ce que j'ai fait. Aussi est-ce un livre sur la loi de l'entraide, considérée comme l'un des principaux facteurs de l'évolution ; mais ce n'est pas un livre sur tous les facteurs de l'évolution et sur leur valeur respective. Il fallait que ce premier livre-ci fût écrit pour qu'il soit possible d'écrire l'autre »⁹⁷.

⁹⁶ Olivier Grim, « Mutatis mutandis » La figure du mutant comme paradigme de la condition humaine, *Enfances & Psy*, 2011/2 n° 51, p. 45

⁹⁷ 1902, Introduction. En ligne : <http://goo.gl/9uo0L> (consulté le 9 octobre 2012).

Conclusion

La solidarité et la compétition, ou des formes de comportements apparentés, comme la coopération et la rivalité, par exemple, apparaissent souvent comme antinomiques, chacune tirant l'action dans une direction contraire à l'autre. Malgré ce rapport difficile, elles renvoient à des modes d'agir qui semblent chacun légitime et nécessaire. Cette affirmation peut sembler paradoxale puisqu'elle revient à dire que deux processus concourant à des fins contraires sont pourtant tous les deux valides, dans un même cadre de référence. De fait, l'examen des notions théoriques de solidarité et de compétition, et sans doute plus encore le cadre de leur application pratique, convainc de l'importance de ces deux moteurs de l'action dans les sociétés humaines. La solidarité n'est pas seulement une valeur, elle est aussi le constat de l'interdépendance et un principe permettant de renforcer la cohésion sociale. Quant à la compétition, elle semble inhérente aux sociétés démocratiques dans lesquelles la distribution des places entend se faire dans le cadre du respect de l'égalité des chances. On pourrait alors distinguer deux mouvements :



L'homme, comme individu qui n'existe que dans la relation sociale, semble ainsi contraint de conjuguer ces deux mouvements qui le définissent, l'un comme individu autonome, l'autre comme individu socialement inscrit et défini. Mais alors, comment composer avec cette tension fondamentale ? Telle est la question qui traverse les sociétés, une question d'autant plus complexe qu'elle se transforme à mesure que les modes de faire société se recomposent. L'individuation qui s'est imposée avec toujours plus de force depuis la Modernité contraint à reprendre un débat ancien — et dans doute permanent — sur la place de chacun dans la société, sur la légitimité des modes de distinction, sur les moyens de faire cohésion, etc. Ces évolutions de la manière dont nous faisons société nous demandent donc de chercher à rééquilibrer constamment deux forces différentes. Car c'est bien une forme d'équilibre que l'on recherche, un équilibre entre solidarité et compétition, équilibre qui, en dernier ressort, renvoie à la question de la justice sociale, c'est-à-dire comment comprendre, accepter et légitimer les inégalités. C'est ce qui semble pouvoir se conclure de cette revue de la manière dont s'articulent solidarité et compétition dans les champs

politique, économique, sportif ou scolaire. La notion de coopétition montre par exemple une volonté de tirer simultanément parti de ce que peuvent apporter les deux, solidarité et compétition. Enfin, il semble que si l'on cherche à comprendre la solidarité sans faire intervenir de dimension morale alors elle peut parfois s'apparenter à une forme de stratégie permettant de développer des avantages compétitifs.

Bibliographie

- ARNAUD Pierre, « Sport et modernité : les origines du "sport moderne" », dans Pierre Arnaud (dir.), *Le sport en France, une approche politique, économique et sociale*, La documentation française, Paris, 2000
- AUGER Fabrice, « Pierre de Coubertin et L'Empire britannique », dans Jean Saint-Martin (dir.), *Educations physiques françaises et exemplarités étrangères entre 1815 et 1914*, L'Harmattan, Paris, 2003
- Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, éditions du Cerf, Paris, 1999. En ligne : <http://goo.gl/Z22Sh> (consulté le 4 octobre 2012)
- BAUDELLOT Christian et ESTABLET Roger, *L'élitisme républicain*, Seuil, La République des idées, Paris, 2009
- BERGONIOUX Alain, « La crise libérale de la pensée socialiste », *Socialisme et Libéralisme II*, notes de la Fondation Jean-Jaurès, n°38, 2004
- BLAIS Marie-Claude, Présentation du livre de Léon Bourgeois, *Solidarité*, le Bord de l'eau, Lormont, 2008.
- BOURGEOIS Léon, *Solidarité*, Armand Colin et Cie, Paris, 1896. Nous citons la pagination de l'édition réalisée par Serge D'Agostino pour les Classiques des sciences sociales : http://www.google.fr/url?sa=t&source=web&cd=3&ved=OCCYQFjAC&url=http%3A%2F%2Fclassiques.ugac.ca%2Fclassiques%2Fbourgeois_leon%2Fsolidarite%2Fbourgeois_solidarite.doc&ei=XBaTTc_oDlywhQfK-tGVDw&usq=AFQjCNGCrxCs2Im9V28YTba6UJZVeZXlqA
- BROMBERGER Christian, « De quoi parlent les sports ? », *Terrain*, 25, 1995. En ligne : <http://terrain.revues.org/2837> (consulté le 26 septembre 2012)
- CANTO-SPERBER Monique, *Le Socialisme libéral. Une anthologie (Europe - États-Unis)*, Éditions Esprit, Paris, 2003 (non consulté)
- , *Les Règles de la liberté*, Plon, Paris, 2003 (non consulté)
- CASTEL Robert, « Je constate qu'il y a des gens qui décrochent et qui n'ont plus ces moyens minimums pour faire société », entretien réalisé par Cédric Polère pour la Direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) du Grand Lyon, 2012. En ligne : <http://goo.gl/KGgcv> (consulté le 26 septembre 2012).
- COHEN Daniel, *Homo economicus*, Albin Michel, Paris, 2012
- DAGNINO Giovanni Battista « La dynamique des stratégies de coopération », *Revue française de gestion*, 7/2007, n° 176. En ligne : www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2007-7-page-87.htm (consulté le 24 septembre 2012)

- DEFRANCE Jacques, *Sociologie du sport*, La Découverte, Paris, 2012
- DE WAAL Frans, entretien dans *Sciences humaines*, n° 223, février 2011
- DUBET François, entretien réalisé par Catherine Panassier pour la Direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) du Grand Lyon, juin 2012
- , *L'école des chances*, Seuil, La république des idées, Paris, 2004
- DUBET François, DURU-BELLAT Marie, « Qu'est-ce qu'une école juste ? », *Revue Française de Pédagogie*, n° 146, janvier-février-mars 2004
- DURET Pascal, *Sociologie de la compétition*, Armand Colin, Sociologies contemporaines, Paris, 2009.
- , *Faire équipe*, Armand Colin, Sociologies contemporaines, Paris, 2011
- DURU-BELLAT, *Le mérite contre la justice*, Sciences Po, Les Presses, Paris, 2009.
- DUVOUX Nicolas, *L'assistance de plus en plus au cœur de la protection sociale en France : une évolution qui fait question*, DPDP, Grand Lyon, 2012. En ligne : http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/Nicolas-Duvoux-solidarite-2012.pdf (consulté le 26 septembre 2012)
- ELOI Laurent, LE CACHEUX Jacques, « Une Union sans cesse moins carbonée ? Vers une meilleure fiscalité européenne contre le changement climatique », *Notre Europe, Études et recherches*, n°74, np.
- EHRENBERG Alain, « De la généralisation de la compétition dans le paysage imaginaire français », in *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy, Paris, 1991
- , « Des stades sans dieux », *Le Débat*, 1986/3 n° 40
- , « Le malaise dans la société singularise la France », entretien dans *Le Monde*, 25 avril 2010
- GARDOU Charles, « Nous naissons tous handicapés », entretien dans *La Liberté*, 21 août 2012. En ligne : <http://goo.gl/hnJTb> (consulté le 3 octobre 2012)
- GRIM Olivier, « Mutatis mutandis » La figure du mutant comme paradigme de la condition humaine, *Enfances & Psy*, 2011/2, n° 51
- JAMET Michel « Le sport contemporain », *Cahiers internationaux de sociologie* 2/2002, n° 113. En ligne : www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2002-2-page-233.htm (consulté le 16 août 2012)
- LEDUCQ Divya et LUSSO Bruno, « Le cluster innovant : conceptualisation et application territoriale », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, article 521, § 2. En ligne : <http://cybergeo.revues.org/23513> (consulté le 25 septembre 2012)

- LE ROY Frédéric et YAMI Saïd, « Les stratégies de coopération », *Revue française de gestion*, 2007/7 n° 176. En ligne : www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2007-7-page-83.htm (consulté le 23 septembre 2012)
- MARTY Christiane, « De l'enthousiasme pour un projet nouveau », *Revue politique mensuelle du PCF*, hors série, mars 2011
- MAUGUIÈRE François, « Il n'est pas possible d'affirmer, en l'état actuel des connaissances, que la solidarité a un fondement naturel, ou neurologique. Mais il existe une fonction biologique câblée pour l'empathie », entretien réalisé par Cédric Polère pour la Direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) du rand Lyon. En ligne : <http://goo.gl/FqXtr> (consulté le 4 octobre 2012)
- MOLE Frédéric, « L'« égalité dans la diversité » : un modèle de justice à la préhistoire de l'école unique (1898-1914) », *Revue française de pédagogie*, 159, avril-juin 2007. En ligne : <http://rfp.revues.org/665> (consulté le 03 octobre 2012)
- NADOT Sébastien, *Joutes emprises et pas d'armes en Castille, Bourgogne et France, 1428-1470*, thèse pour l'obtention du grade de Docteur, Mention Histoire, EHESS, 2009. En ligne : <http://acrh.revues.org/2353> (consulté le 12 juillet 2012)
- , « Les jeux Olympiques, cette chevalerie moderne », dans Claude Boli (dir.), *Les jeux olympiques, fierté nationale et enjeu mondial*, MNS, Paris, 2008
- NALEBUFF B et BRANDENBURGER A., *La co-opération, une révolution dans la manière de jouer concurrence et coopération*, Village Mondial, Paris, 1996
- PAUGAM Serge (dir.), *Penser la solidarité*, PUF, Paris, 2007.
- PELT Jean-Marie (dir.), *La compétition, mère de toute chose ?*, colloque interdisciplinaire sous la présidence de Jean-Marie Pelt, Le collège supérieur, Lyon, 2007,
- PICOCHÉ Jacqueline, *Dictionnaire étymologique du français*, Roberts, Paris, 1990
- PIOTTE Jean-Marc « La droite et la gauche », présentation lors d'une table-ronde sur l'ADQ à McGill University, printemps 2003, np
- PLOUVIEZ Mélanie, *Normes et normativité dans la sociologie d'Émile Durkheim*, Thèse pour l'obtention du grade de docteur, Mention Philosophie, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, 2010. En ligne : [http://www.institutvilley.com/IMG/pdf/The_se - Plouviez.pdf](http://www.institutvilley.com/IMG/pdf/The_se_-_Plouviez.pdf) (consulté le 20 août 2012)
- Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication par la mission d'information sur le métier d'enseignant*, par Mme Brigitte Gonthier-Maurin, Sénateur, juin 2012. En ligne : www.senat.fr/rap/r11-601/r11-6011.pdf (consulté le 3 octobre 2012)

- RIORDAN James, KRÜGER Arnd et TERRET Thierry (dir.), *Histoire du sport en Europe*, L'Harmattan, Paris, 2004
- SAURY Jacques, « Transitions entre formes coopératives et non-coopératives d'activité collective : la prise de décision tactique au sein d'équipages experts en voile », dans J.M. Hoc & Y. Corson (Eds.), *Actes du Congrès 2007 de la Société Française de Psychologie* (pp. 177-185). En ligne : www.sfpsy.org/IMG/pdf/actes-SFP2007.pdf (consulté le 27 septembre 2012)
- SÈVE Carole, BOURBOUSSON Jérôme, POIZAT Germain, SAURY Jacques, « Cognition et performance collectives en sport », *Intellectica*, 2009/2
- SMITH Adam, *Théorie des sentiments moraux*, trad. M S de Grouchy, Paris, 1830
- SPENCER Herbert, *Droit d'ignorer l'État*, trad. Manuel Devaldès, Groupe de propagande par la brochure, Paris, 1923
- STRAUSS-KAHN Dominique, *Les notes de la Fondation Jean-Jaurès*, n° 41, juillet 2004
- SUPIOT Alain, entretien réalisé par Jean-Baptiste Marongiu, *Les Inroks*, 23 février 2010. En ligne : <http://goo.gl/cnUup> (consulté le 23 septembre 2012)
- VIÉVARD Ludovic, *Les fondements théoriques de la solidarité et leurs mécanismes contemporains*, DPDP, Grand Lyon, 2011. En ligne : <http://goo.gl/dhOV6>. Consulté le 16 août 2011